

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE FABIEN, président;
 Mme HÉLÈNE LAPERRIÈRE, commissaire;
 M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire.

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SITE
ET DE MODERNISATION DE LA MAISON DE RADIO-CANADA**

L'INTÉGRATION URBAINE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 19 novembre, 19 h
Centre St-Pierre
1212, rue Panet, salle 1205
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2008.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATIONS DU PROMOTEUR.....	3
PRÉSENTATION DE LA VILLE.....	10
PRÉSENTATION DE LA PERSONNE-RESSOURCE	14

PÉRIODE DE QUESTIONS

LUCIEN LANDRY	19
FRANÇOIS GALARNEAU	23
DINU BUMBARU	26
PIERRE MATHIEU.....	33
RON RAYSIDE	35
DIDIER BUISINE.....	39
MARCO BARDO.....	44
DANIEL CHAREST.....	47
MARIE-CHANTAL SCHOLL	50
JEAN-PIERRE BONHOMME.....	57
PHILIPPE CÔTÉ.....	61
THIERRY KOUAM	64
LUCIEN LANDRY	67
PIERRE MATHIEU.....	69

MOT DU PRÉSIDENT

M. CLAUDE FABIEN, président:

5 Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Au nom de l'Office de consultation publique de Montréal, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Nous en sommes ce soir à la deuxième séance d'information sur le projet de développement du site et de modernisation de Radio-Canada, la première séance ayant eu lieu hier soir. Je n'ai pas l'intention de répéter intégralement mon introduction d'hier soir, toutefois, il y a dans la salle des citoyens 10 qui nous rendent visite pour la première fois et donc, à leur intention, je dois revenir sur certaines informations utiles.

 Laissez-moi d'abord vous présenter les membres de la commission composée de trois membres. Alors, madame Hélène Laperrière à mes côtés, qui est urbaniste, monsieur 15 Jean-Claude Boisvert, architecte et moi-même, Claude Fabien, avocat. J'ai le plaisir de présider la commission et je serai à nouveau votre guide ce soir.

 Il y a des personnes que je dois vous... ce sont des personnes-ressources qu'il me fait plaisir de vous présenter qui agissent en appui à la commission. Il s'agit de monsieur 20 Michel Agnaïeff au bout de la table ici qui est secrétaire de la commission et monsieur Simon Langelier qui en est l'analyste qui est derrière son ordinateur à l'extrémité de la dernière table là-bas. Enfin, il y a des membres du personnel de l'Office ou de l'aide contractuelle qui assure le bon déroulement de la séance de ce soir. Alors, il y a madame Annick Pouliot, chargée de logistique à l'Office, Gabriel Lemonde-Labrecque, chargé de 25 l'accueil, Delphine Dusabe, chargée de l'accueil également, Louise Philibert, sténotypiste qui enregistre tout ce qui est dit pour qu'il soit transcrit et disponible sur le site internet de l'Office et monsieur Jérémie Gagnon, technicien du son.

 Alors, je vous dis un mot de l'objet de la consultation et de l'objet de la séance de ce 30 soir. L'objet de la consultation, c'est le projet de développement du site et de modernisation de la maison de Radio-Canada tel que décrit par le promoteur dans des documents fort élaborés qui sont déposés sur le site internet de l'Office. Il s'agit aussi des projets de règlements municipaux qui autoriseraient les dérogations au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et aux règlements d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie et qui seraient 35 nécessaires éventuellement pour la réalisation du projet. Ces documents sont également disponibles sur le site de l'Office.

 L'objet de la séance de ce soir, c'est encore une fois l'information. Je rappelle que selon une méthode éprouvée, notre commission procède en deux phases. Première phase 40 qui est consacrée à l'information du public, il y a quatre séances qui y sont consacrées ;

deuxième phase, les séances publiques occupées par la réception des opinions des citoyens sous forme soit de mémoires écrits ou d'interventions orales.

45 Nous sommes donc encore dans la première phase, quatre (4) séances y sont consacrées. La première était une séance d'information générale, elle a eu lieu hier soir, mais nous abordons ce soir trois séances d'information thématique. Ce soir, c'est la séance sur l'intégration urbaine ; demain soir, le 20 novembre, ça portera sur l'intégration sociale et lundi soir, la troisième et dernière séance thématique, sur la problématique accès et circulation.

50 Le contenu de chaque thème est explicité dans le dépliant qui est à votre disposition. J'y lis par exemple que pour la session de ce soir sur l'intégration urbaine, en sous-titres non limitatifs, je lis *intégration avec le quartier (densité, hauteur, volumétrie) ; affectations des secteurs du site (résidentiel, commercial, industriel, bureau) ; conditions d'application des critères de développement durable, etc.*

55 Il y a une particularité ou il ya des particularités associées aux séances thématiques, donc, en contraste avec la séance générale d'hier soir, peut-être trois particularités. La première, c'est que la présentation des promoteurs et de la Ville de ce soir sera centrée sur le thème à l'étude. Deuxièmement, la commission invite une personne-ressource à intervenir brièvement pour jeter un éclairage scientifique sur les questions à l'étude, fournir des balises et le but est de mieux outiller les citoyens à formuler leur opinion et à l'exprimer éventuellement à la commission. Et la troisième caractéristique pour ce soir, les questions des citoyens devraient idéalement se rapporter au thème sous étude mais, comme hier soir, je vais administrer cette contrainte-là avec souplesse. On verra à l'usage. Il y a plusieurs questions qui sont transversales, qui peuvent toucher plusieurs thèmes. Alors, nous allons les aborder avec beaucoup d'ouverture.

60 65 En contraste, je serai rigoureux cependant sur le plan de match qui divise en deux phases nos travaux. Nous nous en tenons strictement à l'information ce soir dans un format questions et réponses. Il n'y a pas de discussion, ce n'est pas le moment d'exprimer des opinions ou d'engager la discussion et nous réserverons donc la phase opinion dans le deuxième volet de nos travaux qui commencera plus tard.

70 75 Notre ordre du jour donc. Après mon introduction, il y aura trois courtes présentations de 10 à 15 minutes sur le thème, d'abord par le promoteur, ensuite par la Ville et troisièmement par une personne-ressource invitée ce soir qui est monsieur Allan Knight, que je salue et que je vous présente à côté de notre analyste. Je vous le présenterai plus amplement à son tour.

80 Après ces trois présentations, pause-santé de 15 minutes. Alors, même procédure. Cette pause vous permet d'aller vous enregistrer à la table d'accueil. Le registre des

85 interventions sera ouvert, je vous appellerai dans l'ordre de votre enregistrement. Vous pourrez poser deux questions qui reflètent vos préoccupations et je dirigerai donc votre question aux sources les mieux susceptibles de nous informer. Alors, après cette pause-santé, ce sera place à vous et place à vos questions pour le reste de la soirée.

90 Je vous rappelle que tout ce qui sera dit ce soir est transcrit et se retrouvera pour consultation publique sur le site internet de l'Office. Je rappelle également qu'il y a donc deux autres séances d'information qui vont avoir lieu dans le même local, ici, demain soir et lundi soir.

95 J'ajoute que la commission également, moi et mes collègues commissaires sommes là pour vous aider si nécessaire à poser vos questions, obtenir des réponses. Nous voulons vous assurer que vous recevez les réponses les plus exactes et les plus complètes possibles aux questions qui vous préoccupent.

100 Je vous rappelle également l'étape suivante. L'audition des opinions aura lieu à la séance du 9 décembre à partir de 19 heures, dans la même salle. La date limite pour la remise des mémoires ou pour demander d'être entendu en intervention orale, c'est le 4 décembre. La procédure est clairement indiquée sur le site internet.

105 Une fois complétées les séances publiques, la commission va procéder à l'analyse des informations et des opinions recueillies. Elle rédige ensuite son rapport ; c'est le mode d'expression de notre commission, c'est son rapport écrit qui sera rendu public, un rapport qui comprend essentiellement trois parties, en plus d'une introduction et d'une conclusion, partie un, la description du projet, c'est-à-dire toute l'information colligée ; deux, les préoccupations des citoyens, c'est l'effet miroir, on doit refléter fidèlement ce qui vous préoccupe et troisièmement, c'est la discussion de la commission sur les enjeux du projet et les recommandations de la commission.

110 Alors, le temps est venu de me taire et de céder la parole donc aux intervenants. Alors, je me tourne en tout premier lieu vers l'équipe de Radio-Canada et monsieur Dany Harrison, directeur général, développement stratégique et infrastructure à Radio-Canada, qui va nous dire à qui sera confié le soin de présenter le thème de ce soir.

115 **M. DANY HARRISON:**

120 Merci, Monsieur le président. Ecoutez, pour nous la glace est cassée même si on se sent encore fébriles. Ce soir évidemment, on va faire un survol très rapide pour entrer rapidement dans le sujet. On va tenter de couvrir trois thèmes tel que demandé par l'Office, c'est-à-dire l'intégration au quartier, l'affectation des secteurs du site et le développement durable.

125 Avec moi ce soir quelques experts. Tout d'abord à ma droite, madame Renée
Daoust qui est architecte de la firme Daoust Lestage, qui a développé le beau concept qu'on
va vous présenter. À ma gauche, monsieur Vianney Bélanger, spécialiste en
développement immobilier ; monsieur Bélanger nous accompagne depuis le début de nos
réflexions sur ce projet. Dans la salle, il y a monsieur Jacques Bénard et Isabelle Verrault,
130 consultants experts dans les relations avec la communauté. Depuis plus d'un an, on
travaille avec plusieurs représentants de la communauté qui ont pu nous guider, nous
éclairer, nous donner plusieurs bonnes idées autour du projet. Également monsieur Daniel
Langevin qui est un expert en environnement.

135 Alors, j'aurais juste une *slide* en ce qui me concerne avant de passer la parole à
madame Daoust. On s'est donné quatre conditions de succès lorsqu'on a réfléchi à ce
projet-là et qu'on est arrivé avec ce concept de site multifonctions. Multifonctions dans le
sens d'habitations, de bureaux, de services et de places publiques et c'était d'adapter nos
installations aux besoins d'un diffuseur du 21^e siècle.

140 La Maison de Radio-Canada a 35 ans. En fait, la construction a débuté maintenant
depuis plus de 40 ans et le concept date de près de 50 ans. Alors, ça ne répond plus
évidemment à la réalité de nos activités aujourd'hui. Alors, on doit faire des changements
là-dessus et aussi, il ya une mise à jour importante qu'on doit faire au niveau de nos
infrastructures.

145 Le deuxième point était de créer un espace de travail stimulant pour tous nos
employés. Le troisième point, respecter les besoins de la communauté environnante et
mieux intégrer le site au plan urbain de la Ville. Et là-dessus, on a mis beaucoup d'efforts.
Et quatrième point, financer le projet sans fonds publics supplémentaires et sans toucher au
150 budget de la programmation.

Voilà, Je vais passer maintenant la parole à madame Daoust.

MME RENÉE DAOUST:

155 Merci. Bonsoir à tous. Alors, la Maison de Radio-Canada s'inscrit sur un site qui fait
près d'un million de pieds carrés. Alors, c'est le site évidemment que l'on voit ici. 40%
environ, plus de 40% de la superficie du site est maintenant habité par des stationnements
de surface et évidemment lors de la construction en fait, on a réalisé un méga îlot en fait qui
160 est en rupture totalement avec le secteur résidentiel plus au nord et plus à l'ouest.

Au sud du site, ce que vous voyez ici, évidemment on retrouve la rue Viger et
l'autoroute Ville-Marie. Plus au nord, le boulevard René-Lévesque qui présente un gabarit

165 important, en fait de 100 pieds de largeur, plus ou moins 30 mètres, qui crée lui-même une
barrière quand même assez importante entre le secteur résidentiel plus au nord et le site de
la Maison de Radio-Canada.

170 Le défi du projet, c'est de retisser en fait deux sites ou deux composantes ou pièces
importantes de la ville, soient le secteur résidentiel plus au nord, celui plus à l'ouest et
évidemment le site de la Maison de Radio-Canada. A l'heure actuelle, on retrouve
évidemment du stationnement de surface, donc, de grandes surfaces imperméables sur
plus de 40% de la superficie du site. L'ensemble du stationnement dans le projet qui vous
est proposé sera relocalisé en sous-sol sous les parcelles de développement et sous les
grandes places publiques.

175 On retrouve plus au sud, en fait des bâtiments industriels, notamment le bâtiment de
la Molson qui est en relation directe avec le fleuve et aussi, évidemment, on voulait
simplement faire réaliser l'importance que revêt la Maison de Radio-Canada évidemment en
arrimage avec le tissu résidentiel au nord et à l'ouest. Alors, depuis la rue Panet
180 évidemment, on a des vues privilégiées vers la Maison de Radio-Canada, vers sa grande
porte d'entrée principale et on retrouve aussi une relation visuelle assez importante depuis la
rue de la Gauchetière, le secteur plus à l'ouest et la Maison de Radio-Canada

185 Selon les prescriptions du Plan d'urbanisme, il serait possible de réaliser un projet
qui présente un gabarit de 44 mètres de hauteur, c'est-à-dire de plus ou moins 11 étages de
hauteur. Alors, le premier thème qui était très important, qui a été discuté beaucoup avec
les gens de Radio-Canada et les résidents du quartier de même que le comité-conseil, en
fait vous avez ici les recommandations du comité-conseil, c'était premièrement, donc, de
désenclaver le site, deux, améliorer la sécurité des piétons.

190 C'est tout un défi de traverser le boulevard René-Lévesque à l'heure actuelle, créer
des espaces publics évidemment parce qu'à l'heure actuelle, on ne retrouve que des
stationnements de surface, favoriser l'animation urbaine, innover dans l'architecture et
l'aménagement, assurer une transition avec les édifices voisins, intégrer des critères de
195 développement durable. On ne peut plus construire aujourd'hui sans être préoccupé par les
notions de développement durable et refléter la diversité des usages dans l'architecture.
Alors évidemment, donc, c'est toute une série de recommandations qui ont alimenté le
design et l'approche conceptuelle du projet.

200 Alors, le premier grand élément pour retisser le site de la Maison de Radio-Canada
avec le secteur au nord et le secteur à l'ouest, ç'a été de poursuivre les rues que l'on
retrouve notamment plus au nord. Deux rues vont maintenant en fait traverser le site
complètement, c'est-à-dire la rue Alexandre-de-Sève et la rue Beaudry, donc, depuis le
boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Viger. La rue Montcalm et la rue Champlain

205 viendront buter en fait sur la rue de la Gauchetière qui elle aussi est poursuivie depuis la
trame ouest tout le long du site pour venir reconnecter le secteur, donc, de la rue Papineau.
La rue de la Gauchetière est incurvée évidemment pour épouser les formes du basilaire de
Radio-Canada. On retrouve aussi toute une série de points de contact encore une fois en
alignement avec les rues plus au nord du quartier résidentiel.

210 Ce qui est proposé, ce sont donc toute une série d'îlots de développement définis
par les rues que l'on retrouve plus au nord et aussi évidemment des grands espaces publics,
notamment trois grands espaces publics sont associés à chacune des portes d'entrée de
Radio-Canada. Le premier espace public, donc, à l'ouest est associé à la porte d'entrée de
215 la rue Wolfe de Radio-Canada, l'espace sur boulevard René-Lévesque est associé à l'entrée
actuelle et plus à l'est, on retrouve un nouvel espace public qui lui est en relation avec la
porte d'entrée de la rue Papineau.

220 Vous avez ici le plan d'aménagement qui est proposé. On retrouve d'ailleurs en
arrière les maquettes qui illustrent ce concept d'aménagement. Alors encore une fois, avec
les îlots de développement, donc du côté du secteur ouest de la Maison de Radio-Canada,
avec l'Espace de la musique, les espaces publics qui ont été proposés sont thématiques un
peu en relation avec la personnalité de Radio-Canada. Donc, Espace musique pour la
radio, la grande Place de l'image que l'on retrouve à l'avant, donc, pour toute la question de
225 la télévision de Radio-Canada et l'Espace de l'onde que l'on retrouve ici en relation avec le
site web et toutes les activités de Radio-Canada, en référence au web.

230 On retrouve toute une série d'îlots de développement qui sont, comme vous le
voyez, en fait en relation avec les îlots que l'on retrouve dans le quartier plus au nord et les
rues qui sont proposées sont plus larges en fait que les rues que l'on retrouve aussi plus au
nord.

235 Au niveau du gabarit, ce qui est proposé, c'est un gabarit de 44 mètres. En fait, c'est
un gabarit de 30 à 44 mètres, c'est-à-dire de plus ou moins 8 à 11 étages. Ce que vous
avez ici, c'est une coupe en axe nord-sud où l'on retrouve le secteur du quartier, le point
haut évidemment des églises. La tour de Radio-Canada elle-même fait 105 mètres de
hauteur. Vous avez ici, donc, le gabarit de 11 étages, et les bâtiments industriels en relation
avec le fleuve, eux font 68 et 42 mètres.

240 Si on regarde la coupe en fait du boulevard René-Lévesque ou le profil des gabarits
sur le boulevard René-Lévesque en regardant vers le sud, encore une fois, on retrouve la
tour de Radio-Canada, le bâtiment de la Molson plus haut derrière, les bâtiments de 44
mètres et toute une série de bâtiments qui augmentent en terme de gabarit en s'en allant
évidemment vers l'ouest plus à proximité du centre-ville qui font 41, 52 mètres, etc. C'est
245 donc le côté sud du boulevard René-Lévesque.

250 Du côté nord, on retrouve plus de densité. En fait, à partir du site de Radio-Canada, déjà tout à l'ouest de la rue Wolfe, on retrouve des bâtiments qui font 57 mètres, 52 mètres, 56 mètres, etc. Donc, déjà un gabarit qui est plus en relation avec l'ampleur ou le coffre du boulevard René-Lévesque.

255 Le défi du projet, c'est qu'à l'heure actuelle, la Maison de Radio-Canada s'inscrit sur son site comme une forteresse. En fait, c'est un bâtiment qui est très introverti, qui n'a pas beaucoup de relations si vous voulez avec l'espace à l'extérieur. Et le bâtiment au niveau de sa porte d'entrée actuelle est à plus ou moins 3.3 mètres, quelque 10 pieds plus haut que le boulevard René-Lévesque. Le niveau B qui à l'heure actuelle est un niveau privé dans Radio-Canada est lui situé à moins 1.3 mètre, quelque 4 pieds en fait, si vous voulez, dessous le niveau du boulevard René-Lévesque.

260 Le défi du projet, c'était donc d'ouvrir la Maison de Radio-Canada, de la reconnecter avec le quartier résidentiel à l'ouest et à l'est et de créer maintenant non pas un seul niveau public, mais deux niveaux publics : le niveau A et le niveau B. Alors, deux niveaux publics qui seraient ouverts donc au public.

265 On retrouve sur le boulevard René-Lévesque, donc c'était l'illustration en coupe, des bâtiments de gabarit assez important, encore une fois en relation avec la largeur du boulevard René-Lévesque qui fait 100 pieds.

270 Alors, c'est une promenade en fait photographique qui est amorcée à la rue Clark. Vous avez des bâtiments qui font plus de 44 mètres de hauteur ; d'ailleurs, ils sont en relation avec des bâtiments parfois plus bas ou parfois de même échelle de l'autre côté.

275 Alors, si on s'en vient plus vers le site près de la rue Hôtel-de-Ville, évidemment donc les bâtiments présentent un gabarit assez important et similaire à ce qu'on vous propose. Quand on va vers la rue St-Hubert, encore une fois, on retrouve des bâtiments du gabarit similaire aux 44 mètres, cette fois-ci en association avec des bâtiments un peu plus bas de l'autre côté de la rue. C'est un peu le même type de relation qui serait réalisée évidemment dans le cadre du projet. Ici encore une fois, on s'approche du site, on arrive à la rue St-André et on approche évidemment du site de la Maison de Radio-Canada. Alors donc sur
280 le boulevard René-Lévesque, on retrouve un gabarit quand même assez important qui reflète si vous voulez ou qui est reflété sur le site de la Maison de Radio-Canada.

285 Au niveau des places qui sont créées, trois grandes places. Donc, la première place, c'est la Place de l'image et qui est la porte d'entrée à la Maison de Radio-Canada. On a maintenu la porte d'entrée actuelle, niveau A, et on en crée une toute nouvelle, niveau B, à laquelle le public aurait accès. On a proposé des bâtiments qui dégagent fortement

évidemment la présence de la tour de la Maison de Radio-Canada. L'espace est évidemment paysager et serait travaillé sous le thème de l'image.

290 On est ici dans la Place de la musique, l'Espace de la musique, c'est-à-dire l'espace public qui est en association avec la porte d'entrée du côté de la rue Wolfe. Alors, encore une fois ce qui est proposé, ce sont des espaces verts importants, des bâtiments de part et d'autre animés au niveau de leur rez-de-chaussée pour créer des promenades et des espaces intéressants, des espaces paysagers et une vue, en fait, encore une fois, qui est
295 accentuée sur la Maison de Radio-Canada.

Ici, encore une fois, une vue de l'Espace de la musique, l'activité qui est proposée au niveau de la rue pour créer un milieu de vie de qualité et offrir des services de soutien qui sont à l'heure actuelle inexistant dans le secteur. Ce que vous avez ici, c'est une vue donc
300 du boulevard René-Lévesque, de son nouveau traitement avec les bâtiments qui s'inscrivent sur un trottoir élargi, paysager avec des commerces en rez-de-chaussée qui permettraient de créer une animation et une dynamique commerciale au niveau de l'espace de la rue.

Vous avez ici dans le cadre du projet, donc, une illustration de la rue Beaudry. On propose de poursuivre les rues Beaudry et Alexandre-de-Sève depuis le boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Viger. Donc, ici, on regarde vers le sud, vers la rue Viger. On retrouvera encore une fois des rues qui sont en relation avec les rues plus au nord, plus larges, paysagers, donc, plantées et ce que l'on retrouve ici au-dessus, c'est donc le pont de
305 la rue de la Gauchetière qui permet de venir reconnecter le niveau A ou le niveau actuel d'entrée de la Maison de Radio-Canada. Alors, on glisse la rue Beaudry sous le pont de la rue de la Gauchetière et on crée les nouvelles entrées au niveau B de la Maison de Radio-Canada.

De soir. Encore une fois, on regarde ici de la rue Beaudry vers le boulevard René-Lévesque. On retrouve de l'animation, un escalier qui permet d'accéder, par exemple, à
315 l'Espace de la musique qui est réalisé au niveau de la Gauchetière, le stationnement commun pour les bicyclettes et ce que vous voyez ici, c'est le pont, mais en quelque sorte la marquise qui donne accès aux studios 42 et 41 où se font les enregistrements de Radio-Canada. Donc, c'est articulé un peu à la manière d'une marquise qui permet d'accéder aux
320 grands studios d'enregistrement de Radio-Canada. Le cheminement piéton sur la rue Beaudry serait accompagné de murs en fait qui sont dynamisés, éclairés et qui présentent évidemment les différentes émissions de Radio-Canada.

Alors, si on va au prochain plan. Ce qu'on vous illustre ici, c'est que le premier projet qui avait été réalisé a été discuté avec les intervenants/ville, avec les intervenants du comité-conseil, avec les gens de la Maison de Radio-Canada et des modifications ont été
325 apportées, notamment pour assurer une meilleure intégration urbaine. Il y avait un bâtiment

330 ici dans l'Espace de la musique qui a été enlevé. Les rues ont été élargies, les rues sont reconnectées maintenant, notamment la rue Montcalm et la rue Champlain et permettent de tourner autour des places publiques qui sont créées.

335 Alors donc, des rues élargies, des bâtiments qui ont été enlevés et les rues qui ont été élargies permettent donc des trottoirs plus larges et des plantations pour assurer évidemment encore une fois un environnement beaucoup plus paysager.

340 Au niveau de l'affectation des secteurs du site, c'est un autre élément important parce qu'à l'heure actuelle, on a la Maison de Radio-Canada et des stationnements de surface. Ce qui est proposé dans le cadre du nouveau projet, c'est de créer un milieu de vie de qualité, d'offrir des services en complémentarité avec ceux de la rue Ste-Catherine et du secteur plus au nord, des services de soutien qui sont assez absents dans le secteur.

345 Alors, ce que vous voyez ici, en fait, c'est ce qui est proposé au niveau de l'offre commerciale, c'est-à-dire qu'à la fois sur René-Lévesque et sur les grandes places publiques, on retrouverait potentiellement des commerces, en fait qui viennent définir les espaces publics. Ce qui est illustré ici, c'est le niveau B, le nouveau niveau public de Radio-Canada. Le niveau A qui est un niveau existant serait lui aussi accompagné de toute une série de commerces en fait que l'on retrouve ici et qui viennent définir l'espace public et les nouvelles rues. Alors donc, ce qui est souhaité, c'est de vraiment créer beaucoup d'animation commerciale à la fois sur les rues créées, sur les espaces publics tant au niveau
350 du boulevard René-Lévesque qu'au niveau des rues, des nouvelles rues créées et des espaces publics.

355 Au niveau des étages supérieurs, ce qui est pressenti, ce sont des fonctions de bureaux en fait au niveau des bâtiments qui font face à la Maison de Radio-Canada et des espaces résidentiels pour les îlots à l'est et à l'ouest de la Maison de Radio-Canada. Donc, ce que vous voyez ici. Potentiellement, donc, habitations et/ou bureaux selon la demande, mais ce qui est visé tel qu'on l'a expliqué hier, c'est un site développé à majorité résidentiel.

360 Au niveau du développement durable, aujourd'hui, on ne peut pas faire de projet sans évidemment se préoccuper des questions de développement durable. Les recommandations du conseil encore une fois, du comité-conseil, c'était de densifier le site par des constructions sur des espaces utilisés à des fins de stationnement, c'est ce qui est proposé. Introduire une mixité de fonctions, d'usages, de services, de clientèles. Ce qui est vraiment visé, c'est un quartier, un secteur multifonctionnel résidentiel, bureau, commerce,
365 beaucoup d'activités pour que le site soit vivant de jour et de nuit, intégrer des critères dans la conception de l'aménagement et des bâtiments et favoriser l'utilisation du transport en commun.

370 Alors, cinq orientations en termes de développement durable ont été privilégiées ou
en fait ont guidé l'approche conceptuelle. Premièrement, on passe... en fait, le pourcentage
d'espaces verts de 12% à 32% avec la création des grandes places publiques qui vous ont
été présentées. On favorise évidemment la végétalisation des toitures. Il faut savoir que les
places publiques qui sont proposées sont des toitures végétalisées parce qu'on retrouve en
375 dessous des stationnements souterrains et les toitures de la Maison de Radio-Canada sont
aussi végétalisées, les toitures basses au-dessus des studios. Plantation d'arbres et
d'arbustes indigènes adaptés à la fois dans les espaces publics et dans les rues. Facilité
d'accès au transport collectif. Évidemment, donc, favoriser des arrêts d'autobus qui
desserviraient bien le site, les stationnements pour bicyclettes, etc. Faire la promotion des
modes de transport alternatifs actifs, des stationnements pour les bicyclettes, des
380 stationnements intérieurs pour les bicyclettes qui ont été localisés sous les deux places
publiques dans le cadre du projet. Stationnement intérieur partagé pour les véhicules aussi.

Gestion efficace de la ressource eau évidemment. Donc, augmenter les superficies
absorbantes plutôt que d'avoir les grandes plages de stationnement à l'heure actuelle, faire
385 de la gestion et de la rétention des eaux de surface. Faire une gestion optimale de l'énergie
et des émissions. Évidemment ce qu'on promeut, puisqu'on densifie le milieu, on veut faire
la promotion d'un milieu de vie travail et habitation, le travail collectif et actif, promouvoir la
géothermie lorsqu'applicable évidemment, réduire les îlots de chaleur par l'utilisation de
matériaux réfléchissants, diminuer les surfaces goudronnées évidemment et récupérer la
390 chaleur des studios, ce qui est assez intéressant. La Maison de Radio-Canada et les
studios produisent beaucoup d'énergie qui pourrait être réutilisée dans le cadre du projet.

Quatrième, gestion judicieuse et utilisation responsable des matériaux. Évidemment
des matériaux d'ici le plus possible, locaux, des matériaux provenant de produits de
395 recyclage ou des matériaux à faible émission. Et enfin le dernier élément, donc, création
d'un milieu de vie de qualité, en fait pour les occupants, les résidents, les travailleurs et
évidemment les résidents des secteurs à la fois nord-ouest et même du Faubourg Québec,
diversité de services et de proximité pour tous les occupants du site. Évidemment création
de présence d'espaces verts qui sont quand même assez absents dans le secteur et
400 optimisation de la lumière naturelle à l'intérieur de tous les espaces intérieurs.

Ça complète la présentation.

M. DANY HARRISON:

405 C'est tout, Monsieur le président.

M. CLAUDE FABIEN, président:

410 Très bien. Alors, merci beaucoup, Madame Daoust, monsieur Harrison. C'est pas facile de contracter une information aussi riche en si peu de temps, mais je pense que vous avez très bien couvert le thème et l'occasion vous sera donnée d'élaborer à l'occasion des questions.

415 Je me tourne maintenant vers l'équipe de Ville de Montréal et son porte-parole, monsieur Pierre Sainte-Marie, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à l'arrondissement de Ville-Marie.

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

420 Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je suis accompagné ce soir d'Anne-Rose Gorroz qui est conseillère en aménagement, responsable du dossier à l'arrondissement et également de plusieurs collègues de différents services à la Ville qui pourront apporter un éclairage particulier si vous avez des questions bien pointues.

425 Alors, je passe la parole à Anne-Rose qui va faire la présentation ce soir.

MME ANNE-ROSE GORROZ:

430 Alors, bonsoir. Ma présentation va durer à peu près 10 minutes. Donc, à la demande de l'Office, l'arrondissement a fait une analyse pour présenter quelle est l'intégration urbaine du projet de Radio-Canada au quartier existant. Alors, la présentation sera en trois volets. D'abord, je vais faire un rappel du projet, un rappel rapide puisqu'il a déjà quand même été fait, mais je vais peut-être insister sur certains éléments dont on n'a pas encore parlé. Ensuite, deuxièmement, on va parler de critères d'intégration. Alors, il y a des critères qui sont liés à la forme urbaine, il y a d'autres critères qui sont liés au développement durable et enfin, il y a des critères qui sont liés aux contextes sociaux, culturels et économiques. Et enfin, le troisième volet sera une conclusion par rapport à l'intégration urbaine du projet au quartier existant.

440 Alors, dans le rappel du projet, je voudrais rappeler que le projet est en deux phases. Premièrement, la modernisation de la Maison de Radio-Canada qui consiste, qui comprend la réaffectation de la tour à des fins d'habitation, hôtel ou bureaux, qui comprend également la construction de deux étages au-dessus du basilaire, donc le basilaire que vous voyez donc ici. Donc, il y a deux étages supplémentaires qui sont prévus. Il y a également le réaménagement des portes d'entrée à l'ouest, à l'est, également la porte d'entrée centrale qui donnent l'occasion justement aux architectes de pouvoir faire des puits de lumière justement du côté ouest, du côté est et tout autour de la tour.

450 Ensuite, il y a le réaménagement en tréfonds des rues Beaudry et Alexandre-de-Sève par de l'entreposage et des quais de chargement qui se trouvent en dessous des rues.

455 Donc, les rues finalement Beaudry et Alexandre-de-Sève sont des rues qui sont faites sur dalle en grande partie. Ensuite, il y a aussi des quais de chargement qui sont prévus qui donnent du côté de la rue Viger et qui se trouveront à peu près au centre du terrain ici et qui sont sur deux ou trois niveaux, notamment des quais de chargement pour les gros camions de Radio-Canada. Il y a également les redans qui seront comblés du côté de l'avenue Viger et enfin, on rappelle que la tour de Radio-Canada est considérée comme patrimoine moderne, donc dans le règlement actuel de la Ville de Montréal se trouve des critères de préservation du patrimoine moderne.

460 Alors ça c'était la première phase du projet. La seconde, c'est le développement du site au complet. Donc, tout ce qu'on a dit hier, développement mixte avec bureaux, commerces, habitations et hôtels, des hauteurs qui vont de 30 à 44 mètres sauf sur une petite partie sur la rue Wolfe qui se trouve ici. En fait, c'est indiqué en vert, mais il y a un bâtiment ici de 8 à 16 mètres. Donc, une densité de 10 comme on vous disait une fois qu'on retire les espaces publics et les rues publiques.

470 Donc, une nouvelle topographie qui s'articule sur trois grands axes. Donc, la rue de la Gauchetière comme on vous l'a dit ici qui a la particularité d'être publique de Wolfe jusqu'à Beaudry, ensuite qui va être privée de Beaudry jusqu'à Alexandre-de-Sève et ensuite qui va être publique à nouveau jusqu'à la rue Papineau. À partir de Montcalm jusqu'à Champlain, le niveau est de 3,10 mètres par rapport au niveau de René-Lévesque. Ici, donc on est en pente ici de ce côté et de celui-là et donc, les rues qui croisent qui sont Beaudry et Alexandre-de-Sève sont surbaissées de 2,10 mètres par rapport au boulevard Lévesque. Vous avez parlé de 1,37 mètres, je ne sais pas, mais enfin, on verra tout à l'heure si c'est 2,10 mètres.

480 Donc, il y a 3500 places de stationnement dont on avait parlé hier, donc qui sont sur deux et trois niveaux, je pense, et ensuite, deux grands parcs dont on a parlé aussi côté ouest et côté est. Donc, ce sont les deux parties du projet.

485 Alors, les critères d'intervention. L'intégration d'un projet à un quartier existant peut être réalisée selon de multiples critères. Donc ce que je vous ai dit tout à l'heure, ils peuvent être liés à la forme urbaine, ils peuvent être liés au développement durable et ils sont aussi liés aux contextes sociaux, culturels et économiques. L'intégration urbaine peut se faire aussi par le choix spécifique de certains critères et pas d'autres. Et enfin, l'intégration urbaine peut être une intégration qui se fait de continuité ou une intégration de contrastes.

490 Alors, si on reprend la liste des critères, les critères qui sont liés à la forme urbaine
proviennent de plusieurs éléments. Le premier, c'est l'échelle du projet. Ensuite, les
affectations qui donnent une forme particulière selon que l'affectation est résidentielle,
commerciale ou de bureau. Il y a aussi également la continuité des rues. Il y a l'architecture
qui donnent évidemment une forme urbaine, l'aménagement du domaine public, la
topographie, la continuité également des espaces verts et enfin, la présence des bâtiments
patrimoniaux ou non et la suppression des terrains de stationnement qui participent de la
495 forme urbaine d'un projet. Alors ça c'était le premier critère, donc lié à la forme urbaine.

Le deuxième critère est lié au développement durable. Alors, on a l'échelle micro et
l'échelle macro. Dans l'échelle micro, bon, le développement durable dépend du choix du
site, dépend des processus de design et d'innovation qui sont choisis, dépend des matériaux
500 et des ressources également choisis, dépend des énergies, de la consommation d'énergie
qui est prévue au niveau des énergies renouvelables et des énergies non polluantes comme
l'énergie éolienne, solaire, géothermique, les toits verts, l'isolation et également, on tient
compte de l'air, la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments et de la gestion des eaux.

505 Alors là, on avait le développement durable à l'échelle micro. À l'échelle macro, on
retrouve les éléments de densification des milieux résidentiels et commerciaux. On retrouve
la proximité des réseaux de transport, la mixité des usages, la mixité des typologies et la
gestion des déplacements à l'intérieur du site.

510 Et enfin les troisièmes critères sont liés donc au contexte selon les besoins sociaux,
les besoins culturels et les besoins économiques du quartier voisin.

515 Donc, en conclusion ce que l'on pourrait dire, si l'on prend les critères qui sont liés à
la forme urbaine, nous regardons le projet. Le projet donc propose des hauteurs de 30 à 44
mètres, une densité de 10 et des usages mixtes. Si nous regardons le quartier existant qui
se trouve au nord, nous voyons que le quartier est d'une densité de 3 avec des hauteurs de
8 à 16 mètres et des usages mixtes également. Et on regarde aussi la Maison de Radio-
Canada telle qu'elle est aujourd'hui avec une tour de 105 mètres, un basilaire de 8 mètres,
une densité de 1,4 et des usages de radiodiffusion.

520 Alors, le projet qui a été proposé n'a pas été un projet d'intégration par la continuité, il
n'a pas été proposé sur la base de l'architecture du patrimoine moderne que représente la
tour de Radio-Canada. Il n'a pas été non plus proposé selon les gabarits de 8 à 16 mètres
que l'on trouve du côté nord du boulevard Lévesque. Donc, c'est une intégration par
525 contrastes qui a été choisie.

Si on regarde les critères, en fait l'intégration du projet selon les critères liés au
développement durable, à l'échelle micro, c'est-à-dire je vous rappelle que c'est le choix du

530 site, des matériaux et puis le choix des énergies renouvelables, on estime que l'intégration sera concrétisée dans l'accord de développement parce qu'on ne peut pas mettre ces éléments dans un projet de règlement, donc on va les mettre dans l'accord de développement. Et si on regarde le développement durable, à l'échelle micro, le projet apporte une intégration par la densification du terrain, par la mixité des typologies, la mixité des usages et la proximité des transports en commun. Cependant, on souhaiterait une
535 incitation au transport qui soit collectif et actif qui serait à concrétiser également dans l'accord de développement.

Et ensuite, pour conclure, les critères qui sont liés aux contextes sociaux, économiques et culturels. L'intégration serait également à concrétiser afin de répondre aux
540 besoins du quartier existant en termes de parc, d'équipement collectif et de type de commerces.

Alors, ceci complète ma présentation. En fait, ce qu'il faut retenir, c'est que l'intégration peut se faire au niveau du critère multiple, qu'on peut faire un choix de ces critères et que l'intégration peut se faire en continuité ou en contrastes par rapport à ce qui
545 existe et qu'on a finalement toute une gamme d'intégrations entre ces deux extrêmes ; ça peut être du mimétisme comme ça peut être un contraste très fort ou moins fort.

Alors voilà, je vous remercie de m'avoir écoutée.

550 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Merci beaucoup, Madame Gorroz. Merci, monsieur Sainte-Marie. Et on va passer maintenant à l'intervention de la personne-ressource que l'Office a invitée ce soir, monsieur Alan Knight. Je vous le présente brièvement. Il est professeur agrégé à l'école
555 d'architecture de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal ; il est le directeur du groupe de recherche en architecture urbaine. Nous sommes bien heureux de l'avoir avec nous ce soir pour stimuler notre réflexion collective. Alors, je lui cède la parole.

560 **M. ALAN KNIGHT:**

Je pense qu'Anne-Rose vient de donner toute une série de définitions de l'intégration. Il me semble que j'ai travaillé ce thème depuis au moins 30 ans et je me souviens, il y a très longtemps, on a fait une exposition dans le Pavillon de la Montagne avec l'aide de l'OAQ, l'Ordre des architectes du Québec, et la Ville de Montréal qui s'appelait *De la rupture à la continuité*.
565

Ça fait très longtemps maintenant et je dois admettre que ce matin quand j'ai commencé à écrire, j'avais un peu oublié qu'est-ce que ça veut dire « l'intégration ». Et je ne suis pas d'accord avec les conclusions d'Anne-Rose, je m'excuse, parce que je pense

570 que c'est un sujet beaucoup plus complexe sur certains points de vue et beaucoup plus simple sur d'autres. Donc, je vais commencer avec quelques remarques que j'espère relativement simples.

575 Il faut dire aussi dans cette exposition qui s'appelait *De la rupture à la continuité*, il y avait toute une série de critères. Je pense qu'il y en avait 5 ou 6 : continuité, rupture, contraste, indifférence, mimétisme et le dérisoire. Je pense qu'on a probablement vu tout ça dans les dernières années. Mais je pense que ce projet est particulièrement intéressant parce que ça permet d'être concret au sujet de l'intégration en parlant des choses, je pense, un peu différentes que cette exposition qu'on a faite il y a 30 ans.

580 J'ai tombé sur une première définition que je crois simple. Je l'ai traduit de l'anglais, vous comprenez pourquoi, et ma traduction va comme suit : L'utilisation des principes architecturaux, puisqu'on parle d'un projet d'architecture ou de design innovant si on veut, mais dans les deux cas, on utilise les principes architecturaux, afin de rapprocher le projet
585 avec son environnement bâti. C'est plus simple parce que plus vague. Qu'est-ce que ça veut dire « rapprocher » ? C'est certainement par un genre de concept où on veut créer une harmonie parfaite. Une continuité, ça veut dire va dire le même gabarit des bâtiments de l'autre côté de la rue René-Lévesque sur le terrain de Radio-Canada. Et je vais vous donner un exemple de cette petite idée-là. C'est qu'il me semble que l'équipe de l'architecture a
590 saisi que le boulevard René-Lévesque est un boulevard, c'est plus large, il mérite d'avoir des édifices un peu plus grands.

Donc, est-ce que c'est une intégration avec les quartiers centre-sud ou nord ou est-
595 ce que c'est une intégration avec le boulevard René-Lévesque ? Et le boulevard René-Lévesque, je vous rappelle, est un projet qui était amorcé plus ou moins dans les années 40, notamment quand on a construit la Gare Centrale qui était en tréfonds de la future Place Ville-Marie à l'époque et on a amorcé un projet qui a continué jusqu'à aujourd'hui de construire le boulevard René-Lévesque. Donc, je dirais qu'on ne peut pas toujours utiliser les notions de continuité ou rupture, on peut peut-être quand même identifier les pièces, on
600 peut référer du site avec lequel on souhaite avoir une relation en utilisant peut-être sur le site même les principes architecturaux.

Donc, l'opération est sûrement, comme dit Larousse, « *l'opération qui consiste à assembler les différentes parties d'un projet avec les différentes parties du contexte*
605 *environnant afin d'assurer la compatibilité ainsi que le bon fonctionnement de l'ensemble.* » Je m'excuse de vous donner comme un bon professeur les définitions au départ, mais je crois que c'est moins une question de jargon et juste une question de bon sens.

610 D'une façon aussi simple, on peut avancer l'idée que l'intégration passe par la configuration de la trame des rues particulièrement dans un quartier d'habitation où les rues

pour marcher sont particulièrement importantes. Et sur ces rues qui vont traverser le nouvel ensemble urbain par exemple. Quelle est la qualité de l'environnement sur ces rues ? On a vu que passe en dessous un pont. Et là où il y a les poutres de garage, est-ce qu'en regardant ces images, on est convaincu de la prouesse des architectes ? Personnellement,

615 je pense qu'ils ont fait une bonne série d'images qui sont très intéressantes, mais toujours est-il, les espaces couverts pour une longue période de temps pour les gens qui marchent l'hiver, c'est plus ou moins difficile, je crois. On a évité de faire ça depuis très longtemps et je suis sûr que le groupe d'architectes peut régler ces problèmes d'une manière satisfaisante. Mais est-ce que c'est ça qu'on voit dans les dessins ?

620

Ensuite, on peut discuter le type de bâtiments qui sont proposés en termes de leur impact sur le quartier existant. Donc, un premier commentaire là-dessus, je ne comprends pas nécessairement pourquoi, je m'excuse, si on tourne et on regarde cette image derrière nous, pourquoi l'arrière des bâtiments qui sont marqués en blanc sur René-Lévesque sont

625 creux, c'est-à-dire les rues limitrophes nord-sud se dotent tout d'un coup d'un parc. D'une part, il y a une petite rue de quartier à l'ouest et d'autre part, il y a une place publique. Donc, est-ce qu'on a besoin d'un autre parc sur cette place publique ? Donc, ce sont les questions qu'on peut poser. Je pense, comme j'ai dit précédemment, tout bon architecte peut régler les problèmes et on sait tous qu'on peut construire tout ce qu'on veut aujourd'hui ; n'est-ce pas ?

630

Donc, peut-être vous avez deviné, je marche tranquillement autour du site pour regarder l'impact général, mais aussi je propose une autre idée. C'est de réfléchir sur la ville que nous avons devant nous. Comment c'est fait ? Qu'est-ce qu'on a fait depuis les

635 années 60 et qu'est-ce qu'on devrait faire maintenant, une question beaucoup plus large, qui sont sans doute des questions difficiles et pour la Ville et pour Renée Daoust.

Donc, dans le cadre de ce projet, est-ce qu'on peut commencer donc par nommer un certain nombre des parties du site vis-à-vis la façon que ça forme la ville que nous vivons

640 tous les jours ? L'ancien bâtiment de Radio-Canada était un objet architectural dans un parc de stationnement, c'est clair. Évidemment, il y a un problème de rupture si on veut, surtout pour les piétons et pour cette mer d'espaces asphaltées qui est entièrement louée aux voitures.

645

À la fin des années 70, l'autoroute Ville-Marie est étendue vers l'est de la ville coupant le quartier restant de son contact avec la rue Notre-Dame, les façades de l'ancienne usine Molson. La rue Notre-Dame est importante dans ce secteur comme tout le long du centre-sud, Ste-Marie, Hochelaga-Maisonneuve, il me semble. C'est une rue importante à Montréal. Notre-Dame, c'est la fondation de la ville en quelque sorte et qui courait tout le

650 long des berges, n'est-ce pas, vers Sillery, Québec à quelque part si on suit tout le trajet. C'était le Chemin du Roy.

655 Le Square ou le Marché Papineau encore en périphérie du site est plus ou moins effacé du boulevard René-Lévesque, plus ou moins effacé comme devanture de l'usine Molson. Et le résultat, autoroute, stationnement, démolition dans le coin, c'est un *no man's land* entre René-Lévesque et l'usine Molson. Je ne vois pas l'image que je cherche, mais il y avait une image, vue aérienne du site, et on voit juste en arrière le fleuve St-Laurent. Donc, on a juste à passer sur l'axe du Square Papineau et on arrive sur la rue anciennement utilisée pour verser la neige dans le fleuve, ce qui est interdit maintenant. Et donc, de là, on arrive sur la rue du port qui est une rue carrossable qui longe tous les quais du port. Et un bon nombre de designers aujourd'hui convoitent une solution de continuité, pour rester dans le vocabulaire, entre, par exemple, la rue de la Commune et l'arrière de Molson.

665 Et donc, ma question est ceci : Est-ce que ce projet pourrait nous aider à financer ce genre de projet à l'avenir en ne pas tournant le dos au sud là où il y a manifestement un *no man's land*, mais est-ce qu'on ne pourrait pas peut-être l'incorporer dans les idées soit de la Ville ou des architectes en question pour l'avenir de la Ville ?

670 La rue Notre-Dame passe ensuite sous le pont Jacques-Cartier, au Pied du Courant devant l'ancienne prison du même nom. C'est proche à un tel point du fleuve qu'on peut voir le panorama magnifique au-delà des quais. Donc, le fleuve n'est pas si loin et si on veut développer la ville à l'avenir, peut-être que c'est une carte majeure à jouer. Et ça, c'est vrai bien sûr tout le long de la rue Notre-Dame.

675 Et donc, ces lieux dont on parle maintenant étaient anciennement à la limite de la ville, ce qui explique pourquoi les rues Notre-Dame, Viger, St-Antoine convergent. C'est comme un faubourg à la sortie de la ville et les rues convergeaient pour rejoindre Notre-Dame, courir le long des berges. Est-ce que ce n'est pas important pour nous comme citoyens de Montréal ? Surtout qu'au Pied du Courant, on est face au fleuve ; là où on n'est presque pas face au fleuve, c'est la rue de la Commune.

685 Donc, je miroite l'avenir. Et donc, un commentaire peut-être un peu facile de ma part, parce que je comprends les problèmes impliqués dans ce que j'ai dit, c'est que le projet nous donne l'impression que la partie sud de Radio-Canada a laissé la façade forteresse qu'elle présente à la ville telle quelle. Enfin, il y a quelques améliorations faites de cette façade-là. Il me semble qu'un projet urbain de cette envergure peut jeter de l'éclairage sur le potentiel de ce secteur davantage.

690 Comme le document fait état, le document du projet, sur le Square Papineau. On parle de toutes sortes de façons d'éventuellement travailler le Square Papineau parce que c'est tout à fait limitrophe au site. Peut-être que le sud est aussi important. Dans l'image apparaissant sur la page du rapport *Affectation du sol, potentiel du développement*

immobilier, il n'est pas indiqué du tout les intentions du projet à l'égard, au sud du site. Aucun potentiel de développement.

695

Alors, assez pour tout ça. Je pense qu'il est évident que le fort de ce projet, sans vouloir pour autant passer jugement sur le projet, est l'aspect de son intégration avec le boulevard René-Lévesque et non pas nécessairement, bêtement, en continuité avec le quartier au nord. C'est quand même une énorme amélioration sur ce qui était là avant. Et aussi à l'ouest avec la rue la Gauchetière. La rue la Gauchetière aussi coure vers le centre-ville, vers l'ouest jusqu'à la Gare Windsor ; n'est-ce pas ? Devant la Gare Centrale. Donc, même si c'est une petite rue, il me semble que cette rue est importante et c'est pourquoi les architectes ont pensé de faire sa continuité à travers le site, ce que j'applaudis.

700

705

Pourquoi ça devrait être un parc aussi large ? Ça, c'est une question qu'on peut poser aussi. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres formes de la rue de la Gauchetière ? Est-ce que ça ne pourrait pas être ramené au sol ? Etc., etc. C'est toute une série de questions qu'on peut poser. Mais je crois que dans les complexités que je viens de nommer, le projet fait une fière allure, c'est le cas de le dire.

710

Voilà, je pense que je vais finir là. Merci, Monsieur le président.

M. CLAUDE FABIEN, président:

715

Merci beaucoup, Monsieur Knight, pour ces réflexions que vous avez voulu partager avec nous en toute liberté. Et je tiens à vous remercier d'autant plus que vous avez répondu à l'appel à très court préavis et que votre prestation, je tiens à le dire, est bénévole. Alors, merci. Vous ajoutez à la matière de la réflexion et de la discussion et vous avez certainement stimulé les esprits pour la seconde partie.

720

Alors, le temps est venu de faire une pause de 15 minutes. Je vous invite, ceux qui veulent intervenir, d'aller à la table pour vous enregistrer et puis nous nous retrouvons à 8 heures 15.

725

SUSPENSION...PAUSE...OUVERTURE DU REGISTRE
REPRISE

M. CLAUDE FABIEN, président:

730

Alors, je vous invite à reprendre vos places. Vous pouvez, gênez-vous pas pour occuper les sièges d'en avant, vous éloignez un peu des maquettes pour faciliter la circulation à l'arrière.

735 Alors, nous sommes dans la deuxième partie de la soirée. J'ai une liste d'à peu près
une dizaine, douzaine d'intervenants. Le registre est toujours ouvert pour ceux qui veulent
mettre leur nom au pied du rôle. J'appelle votre nom, vous venez vous installer devant moi,
vous m'adressez votre question et les réponses nous seront fournies et fournies à la
740 commission aussi soit par le promoteur, par la Ville ou au besoin par la personne-ressource
qui nous assiste ce soir.

Alors, j'appelle en tout premier lieu monsieur Lucien Landry. Rebonsoir, Monsieur
Landry, heureux de vous revoir. C'est un fidèle. Alors, j'écoute votre première question.

745 **M. LUCIEN LANDRY:**

Alors, Monsieur le président, comme vous avez fait part que j'étais un fidèle, j'étais
un fidèle aussi depuis les années 50 parce que j'habitais sur les lieux et par les
circonstances des choses, j'ai été évincé du site. Quand même... Mais nous avons depuis
750 ces derniers temps travaillé fort et on travaille fort pour regrouper ces personnes-là et on a
pu par la chance regrouper ces personnes et ce matin, nous avons tenu une rencontre. Je
vous fais par de ce qu'on appelle notre intérêt à ce projet-là et aussi à apporter notre appui à
ce projet officiellement, mais on en fera part lors des commentaires et des audiences
publiques qui auront lieu à cette occasion-là de l'approche positive et intéressante.

755 Je veux vous rendre hommage aussi de nous permettre de s'exprimer à cet égard-là
parce que c'est une première pour nous de faire cette démarche comme citoyens, comme
ex-résidents du quartier, mais j'habite quand même dans le quartier, mais pas tellement loin
de ce site.

760 Des questions qui sont adressées au promoteur et aussi à la Ville, Monsieur le
président.

765 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Deux questions.

770 **M. LUCIEN LANDRY:**

Deux questions, oui. J'en avais une série, mais...

775 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Mais vous pouvez revenir. Vous posez deux questions et vous pouvez revenir.

775 **M. LUCIEN LANDRY:**

La première était au promoteur. Par rapport avec le projet de ce qu'on appelle... de toute la problématique au niveau de ce qu'on appelle de l'identification des lieux, que ce soit accessible auprès des personnes handicapées et aussi auprès des personnes d'un certain
780 âge, des personnes âgées. Il y a toute l'approche qu'on appelle visuelle des directions des différents services. Est-ce que vous prévoyez toute une démarche dans le cadre de ce qu'on appelle de l'identification, de la présentation, de l'orientation à ce niveau-là ? Quand on parle de se préoccuper des personnes aussi. Parce que l'ensemble du projet est très très intéressant et nous sommes toujours favorables, mais notre préoccupation, c'est
785 par rapport à l'identification comme telle des orientations des différents sites à ce niveau-là. Est-ce qu'il y a un mécanisme de prévu à cet égard-là ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

790 Oui. Alors, on va entendre monsieur Harrison. Votre question n'est pas exactement sur le thème, mais je l'accepte bien volontiers. C'est une question qui vous préoccupe, alors on va essayer d'avoir un premier son de cloche ce soir.

M. DANY HARRISON:

795

Monsieur le président, madame Daoust va répondre à la question.

M. CLAUDE FABIEN, président:

800

Très bien.

MME RENÉE DAOUST:

805 Monsieur le président, Monsieur Landry, au niveau... je ne suis pas certaine que j'ai bien saisi complètement la question, mais au niveau de la signalisation ou, en fait, l'identification visuelle, je crois qu'il y a une partie de votre question qui est associée à l'accessibilité universelle. Est-ce que ça se peut ça ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

810

C'est ça.

MME RENÉE DAOUST:

815 Alors, au niveau de l'accessibilité universelle, oui, c'est une préoccupation qu'on a et
l'ensemble du projet présente des stratégies d'accessibilité universelle. C'est-à-dire qu'il y a
des rampes en fait et des accès parce que je vous ai parlé de différentiel de niveau entre le
boulevard René-Lévesque et les entrées au niveau de la Maison de Radio-Canada et
chacune des portes d'entrée sera donc accessible universellement. Ça, c'est important pour
820 nous et de toute façon quand on fait des nouveaux projets, on est obligé de répondre à ces
normes. Alors ça, c'est un élément important.

825 Vous avez parlé aussi, je crois, puis il y a toute sorte de stratégies aussi dans le
traitement des places publiques, le traitement des trottoirs, le traitement si vous voulez pour
les handicapés visuels, c'est tout des éléments qui doivent être bâtis dans le traitement des
lieux publics et qu'on doit faire nécessairement et qui sont envisagés aussi dans le cadre du
projet.

830 Vous avez parlé de signalisation aussi, j'imagine pour identifier les lieux publics et les
espaces publics sur le site. Alors, ça aussi, ça va être bâti dans le cadre du projet. Mais au
niveau de l'accessibilité universelle, oui, ça va être pris en compte au niveau des espaces
publics et au niveau des accès au bâtiment.

M. CLAUDE FABIEN, président:

835 Très bien. Deuxième question ?

M. LUCIEN LANDRY:

840 Ma deuxième question est adressée à la Ville plus spécifiquement dans son
ensemble du projet versus ce qu'on appelle, et un des grands spécialistes a soulevé cette
question-là, par rapport à la visibilité du côté sud, c'est-à-dire à l'axe à l'arrière du projet sur
Viger, Notre-Dame, ainsi de suite. Et est-ce que la Ville entrevoit un projet durant que ce
projet-là est en route par rapport au recouvrement du site de ce quartier-là, puis aussi
l'inquiétude et ce qu'un des spécialistes a soulevé, la vue sur le fleuve, l'accessibilité à ce
845 niveau-là qui est une préoccupation.

Est-ce qu'il est prévu durant que ces travaux-là se font, une possibilité comme on
disait tout à l'heure du recouvrement de l'autoroute ou un autre projet autre que celui de la
firme de Radio-Canada, mais qui pourrait compléter cette démarche-là ?

850

M. CLAUDE FABIEN, président:

Monsieur Sainte-Marie, que voyez-vous dans votre boule de cristal ?

855

M. LUCIEN LANDRY:

C'est pas facile.

860

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

Ce que la Ville prévoit faire, comme on en parlait hier, c'est conjointement avec le ministère des Transports une étude portant justement sur le recouvrement de l'autoroute. Alors, ce qui est prévu, c'est que cette étude-là va être lancée dans les semaines qui viennent et le résultat de l'étude devrait être rendu public dans le courant de l'année 2009. À ce moment-là, donc, il y aura des décisions qui devront être prises par les élus à savoir :

865 Est-ce qu'on recouvre complètement l'autoroute ou est-ce qu'on en recouvre seulement des tronçons de façon justement à redonner un caractère urbain, un caractère plus convivial pour les piétons que ce qu'on y trouve présentement.

870

M. CLAUDE FABIEN, président:

Il y a un élément nouveau dans la question qui va un petit peu plus loin. Au sud, à supposer qu'on recouvre, qu'est-ce qui se passe entre l'autoroute Ville-Marie recouverte et puis le fleuve ?

875

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

Le maire de l'arrondissement Ville-Marie a rendu public il y a quelques mois une vision qui s'appelle *Rive Nouvelle* qui vise justement à la réappropriation des berges du fleuve à l'est du Vieux-Port, c'est-à-dire tout le long au sud de la rue Notre-Dame jusque loin dans l'est. C'est clair que c'est un projet à long terme puisque ce terrain présentement appartient au port de Montréal ; c'est-à-dire qu'il y a la Molson qui est là qui est un terrain privé, mais au sud ce qui longe le fleuve, c'est justement le port qui est un territoire fédéral. Il faudra donc avant de donner un caractère autre que portuaire à ce secteur-là, obtenir l'accord du gouvernement fédéral.

885

M. LUCIEN LANDRY:

Juste une petite sous-question, Monsieur le président, qui rejoint cette démarche-là.

M. CLAUDE FABIEN, président:

890

Oui.

M. LUCIEN LANDRY:

895

Monsieur le président, avec votre permission. Est-ce qu'il y a des consultations, des contacts qui vont être établis avec les promoteurs du projet pour qu'il y ait une vision d'ensemble ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

900

C'est certain.

M. LUCIEN LANDRY:

905

Merci, Monsieur le président.

M. CLAUDE FABIEN, président:

910

Très bien. Merci. J'appelle monsieur François Galarneau. Bonsoir, Monsieur Galarneau.

M. FRANÇOIS GALARNEAU:

915

Rebonsoir, Monsieur le président. Comment allez-vous ? Écoutez, je veux faire un suivi avec la question que j'ai posée hier parce que je considère que les promoteurs nous ont donné une réponse assez évasive et que la Ville de Montréal ne nous a pas donné de réponse. Donc, je pense qu'il y a lieu de clarifier.

920

Alors, dans l'optique où les photos qui nous ont été données par rapport à René-Lévesque ont été montrées seulement à partir... à l'ouest de Wolfe alors que le projet en tant que tel est vraiment concentré à l'est de Wolfe et considérant aussi que l'intégration par contrastes ne me semble pas la plus populaire à Montréal et qui s'apparente pour moi un peu à ce qui se fait dans les capitales pauvres sud-américaines et aussi en considérant un peu la définition de madame Daoust sur qu'est-ce qui est une enclave, alors, je voudrais savoir : Pourquoi ne pas avoir assuré la continuité ou l'homogénéisation du quartier en construisant des édifices qui s'apparenteraient aux logements résidentiels qu'on trouve présentement dans le quartier ou même dans les quartiers limitrophes comme Le Plateau ou n'importe quel autre ?

925

930 Et ça, c'était la première question. Et deuxièmement, et si dans le fond ce qui a été
fait ou ce qui nous est proposé ce soir, c'est dans le fond un moyen ou le but, c'est la
maximisation des revenus à la fois du promoteur et de Radio-Canada, qui reste à ma
connaissance une société gouvernementale, et de la Ville de Montréal aussi qui... je ne vois
pas un peu le but de construire des choses aussi hautes. Alors, voilà.

935

M. CLAUDE FABIEN, président:

Alors, vous allez avoir deux réponses, mais on n'engage pas de débat ce soir. Vous
reviendrez si vos vues ou si vous êtes insatisfait des réponses que vous entendez. Il faudra
940 revenir nous le dire au stade de la présentation des mémoires et on vous écouterait avec
beaucoup d'ouverture et beaucoup d'attention. Alors là ce soir, on va entendre les réponses
des intervenants en commençant par le promoteur et ensuite la Ville.

945

M. DANY HARRISON:

Alors, Monsieur le président, madame Daoust va répondre à la question.

MME RENÉE DAOUST:

950 Monsieur le président, Monsieur Galarneau, alors, le choix qui a été fait sur le site et
puis, bon, monsieur Knight en parlait aussi tout à l'heure, évidemment le site fait front sur le
boulevard René-Lévesque. Alors, le boulevard René-Lévesque a un gabarit, un gabarit
quand même assez important. Alors, ce qui a été privilégié, c'est effectivement de
développer le projet notamment en réponse à ce gabarit. Ça, c'est une première chose.

955

Deuxième chose qui a guidé aussi beaucoup le concept d'aménagement, c'est que
ce qui était souhaité, c'était de créer sur le site en fait des espaces publics importants parce
que dans le quartier, plus au nord notamment, il n'y a pas beaucoup d'espaces publics, de
parcs. Il y en a très peu. Il y a le parc Ste-Rose, il y a certains petits aménagements. Alors,
960 pour nous, c'était important de réintroduire des espaces publics et des espaces verts à
l'intérieur du projet d'aménagement.

Alors, évidemment si on prend des pieds carrés de surface pour créer des parcs,
nécessairement on retravaille après coup avec la densité en fait et un peu plus de hauteur
965 pour ceinturer ces espaces-parcs. Alors, c'est vraiment le parti qui a été pris d'une part
parce qu'on s'inscrit sur un boulevard de stature assez importante et d'autre part, parce
qu'on voulait vraiment créer des parcs importants à l'intérieur du projet. Il y aura toutes
sortes de stratégies pour articuler après coup les bâtiments, les découper, faire des reculs,
etc., pour rendre les façades vivantes et intéressantes.

970

M. CLAUDE FABIEN, président:

Est-ce que la Ville veut ajouter quelque chose ?

975 **M. PIERRE SAINTE-MARIE:**

980 Ce qu'on peut dire, c'est qu'il faut prendre acte du fait que la tour de Radio-Canada est là... ou le complexe de Radio-Canada est là depuis 35 ans maintenant à un point tel que la Ville et sa réglementation reconnaissent le complexe de Radio-Canada comme étant patrimonial. Donc, si on allait dans une intégration en continuité, on irait éventuellement avec des tours aussi hautes que celle de Radio-Canada actuellement, ce qui ne correspond pas évidemment... ben oui, ce qui ne correspond pas évidemment à ce qu'on souhaite aujourd'hui.

985 De la même façon, on pourrait dire on fait abstraction de la tour de Radio-Canada et on construit ou on reconstruit ce qu'il y avait là avant la tour, mais encore là, ça ne correspond pas aux besoins contemporains. Donc, le concept d'intégration par contrastes en est un où chaque époque construit selon sa façon de faire, selon ses besoins, selon ses principes et donc, on arrive avec une hauteur qui est intermédiaire, qui n'est ni des immeubles de 3 étages, ni des immeubles de 20 étages et plus comme la tour de Radio-Canada.

990 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

995 Très bien.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT:

1000 En relation avec la question que monsieur vient de poser, je me demande, est-ce qu'il y a eu des études, des simulations visuelles, des études de perception du projet à l'échelle de la ville, des grands axes visuels de la ville, des grandes perspectives de la ville et aussi à l'échelle des approches vers le projet dans le voisinage immédiat ? Et si ça n'a pas été fait, est-ce que vous envisagez de le faire pour valider votre approche volumétrique ?

1005 **M. PIERRE SAINTE-MARIE:**

1010 Les études visuelles qui ont été faites vous ont été remises. Alors, effectivement, il y a toute une série de perspectives qui ont été faites et qui sont versées au dossier que ce soit des vues relativement rapprochées dans l'axe des rues ou des perspectives lointaines par rapport aux points de vue qui sont identifiés dans le Plan d'urbanisme en relation avec le Mont-Royal et le fleuve. Mais tout ce qui existe, donc, pour l'instant a été versé au dossier.

MME RENÉE DAOUST:

1015 En fait, Monsieur Boisvert, peut-être que je pourrais référer dans les perspectives qui
ont été versées au dossier justement. On a des perspectives depuis le pont, le belvédère du
pont pour voir comment se profile le projet proposé. Et évidemment, le projet proposé s'inscrit
dans un gabarit complémentaire parce qu'en fond de scène, on voit évidemment la ville et
les bâtiments plus importants de la ville depuis la montagne vers le fleuve parce que ce sont
des perspectives qui sont demandées par la Ville. Le bâtiment ne ressort pas... ou en fait,
1020 les bâtiments ne ressortent pas nécessairement. Ça fait partie du profil en fait qui est
vraiment apparenté à l'ensemble du profil du boulevard René-Lévesque.

Et si on prend des perspectives depuis le boulevard René-Lévesque vers le site en
s'en venant de l'ouest vers l'est, évidemment c'est un peu les photos qu'on vous a montrées.
1025 Monsieur a raison, si on prend des photos de l'est vers l'ouest, c'est sûr qu'on présente un
gabarit plus important parce que ce ne sont que des terrains de stationnement ou à peu près
du côté est notamment quand on s'en va vers Papineau et puis, je parle terrains de
stationnement du côté sud, quand on s'en va du boulevard René-Lévesque vers l'est. Alors,
c'est beaucoup articulé dans ce secteur-là effectivement.

1030

M. CLAUDE FABIEN, président:

O.K. Alors, merci beaucoup, Monsieur Galarneau. J'appelle monsieur Dinu
Bumbaru.

1035

M. DINU BUMBARU:

Merci, Monsieur le président, Commissaires, de cette période de questions.
L'intégration urbaine, pour nous... Dinu Bumbaru, *Héritage Montréal*. C'est un projet très
1040 intéressant, c'est une réparation à bien des sens du terme attendue depuis une quarantaine
d'années et évidemment toute réparation nous laisse présager... il faut s'assurer que le
patient résiste au remède.

Juste en introduction, j'aurai deux questions bien précisément tel qu'instruit, mais
peut-être une observation. C'est qu'on peut voir ce dossier en relation avec d'autres projets
qui ont été traités à l'Office et pour nous, on les observe, on les examine dans cette
dimension. Tout cet axe Ville-Marie qui relie Hochelaga-Maisonneuve par l'autoroute Notre-
Dame et tout le chapelet qui s'en va jusqu'au rond-point Dorval qui est une immense faille
qui intègre tout le sud-ouest avec une concentration gigantesque de méga projets dont on
1050 peut s'interroger sur le réalisme. Mais enfin, c'est le *fun* de rêver, on voit que ces jours-ci, ça
nous aide dans les journaux.

1055 Et aussi un autre cas qui est très analogue, c'est le cas du campus de l'Université de Montréal à Outremont qui présente des analogies dans la relation entre un quartier existant et un vide. Ici, c'est un lac d'asphalte ; là-bas, c'est une gare de triage. Enfin, c'est la relation entre un quartier existant et un vide et je pense que c'est important.

1060 Les deux questions que nous avons à adresser ici aujourd'hui à l'ensemble des partenaires du projet, c'est-à-dire Ville et Radio-Canada, promoteur professionnel, c'est, le premier, au niveau de la... on parle de Place de l'image, de la musique, et on s'interroge s'il y a une place à la mémoire. C'est un lieu qui est endetté, qui est hypothéqué pour avoir fait disparaître un quartier important. Est-ce qu'il y a une stratégie d'oubli ou est-ce qu'on va se retrouver avec une commémoration pathétique ? Comment est-ce que c'est envisagé pour que le site n'oublie pas qu'il a été un quartier du 18^e siècle avec toutes sortes de choses qui se sont passées là-dedans très importantes et très populaires ?

1070 La formule de *Ben's* qui a été encouragée par l'arrondissement ne nous semble pas heureuse, mais elle mériterait peut-être pour le bienfait de la commission d'être prise en considération si le mot « commémoration » apparaît dans les documents.

C'est notre première question. Voulez-vous que je vous présente la deuxième ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

1075 Non, allons tout de suite à votre première question. On va la prendre au vol.

MME RENÉE DAoust:

1080 Oui, Monsieur le président. Oui, effectivement, la commémoration, on en a parlé un petit peu hier soir. C'est un élément important surtout que c'est un site qui est chargé en histoire. Chargé en histoire, on a parlé effectivement de l'époque du 18^e siècle et de l'époque de Radio-Canada. On travaille avec les deux couches.

1085 Ceci dit en fait, la notion de traces, de commémoration, nous, on croit que ça devrait effectivement alimenter la conception des espaces publics, possiblement dans la présence de traces en fait ou de certains éléments.

1090 Radio-Canada, c'est quand même aussi un diffuseur, il y aurait possibilité d'intégrer nécessairement à l'intérieur des grandes promenades publiques qui sont proposées des éléments rappelant l'histoire et le développement de ce site-là. C'est un point qu'on a noté hier qu'on trouve particulièrement intéressant.

M. CLAUDE FABIEN, président:

Est-ce que la Ville a un commentaire ?

1095

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

Je pense que ce qu'on peut dire, c'est que l'aménagement des lieux publics justement est loin d'être déterminé. Il y a une première vision qui est proposée par le promoteur, mais je pense qu'on l'a mentionné hier, du point de vue de la Ville, on voit vraiment la consultation publique comme une source d'enrichissement de la conceptualisation des lieux publics qui seront sur le site. Donc, le rappel de ce qu'il y avait là précédemment sans doute serait quelque chose d'intéressant.

1100

1105

M. CLAUDE FABIEN, président:

Deuxième question ?

M. DINU BUMBARU:

1110

Merci. Donc, cette hypothèque est en voie d'être levée, hypothèque mémorielle. Deuxième question, on a entendu l'expression « enclave, forteresse, introverti », enfin, beaucoup de termes qui nous semblent souvent pertinents quand on regarde le site en plan, mais quand on se promène, on voit qu'on a affaire à un site pas tellement agréable, mais qui au moins permet des vues au loin parce qu'il est par beaucoup d'endroits transparents. Les stationnements étaient relativement bas. Un pouce d'asphalte, c'est pas un obstacle visuel majeur dans la plupart des sociétés et des fois, c'est important dans une ville comme Montréal de voir au loin, mais c'est important aussi, on comprend les objectifs, mais on se demande, on a entendu cette phrase « intégration par contrastes » qui nous inquiète parce que c'est une phrase qui n'est pas issue du domaine de l'urbanisme, mais de l'architecture.

1115

1120

C'est quand on a une dent creuse, vous savez un triplex qui passe au feu et on veut remplacer un triplex par quelque chose d'autre. Là, on a des débats de doctrine. Mais là, c'est pas un triplex, c'est quand même 500 mètres de long cette affaire-là, c'est autre chose et on se demande plutôt que de parler d'intégration, est-ce qu'on pourrait parler de la qualité des interfaces entre le projet et les quartiers environnants ?

1125

On parle d'interface visuelle, fonctionnelle, déambulatoire, l'atmosphère, le caractère. La page 37 du document donne une vue du magnifique clocher de St-Pierre, un site historique classé par le gouvernement du Québec, un des... Enfin, il y a toute une histoire autour de ce clocher-là, mais c'est un bâtiment magnifique de Bourgeau, mais on ne nous montre pas la vue si on se promenait du côté de l'église en regardant le projet. Peut-être

1130

que ce serait intéressant d'avoir les deux côtés de René-Lévesque au niveau du piéton, des gens qui se promènent.

1135

Et on se demande comment, et ça va un peu dans le sens de ce que monsieur Boisvert mentionnait comme question, mais nous, la question, c'est moins de savoir comment on peut évaluer tout ça, si on a la marge de manœuvre sur le projet pour permettre que les commentaires qui pourraient être formulés soient utiles, si on dit René-Lévesque, c'est un peu massif et monolithique, est-ce que ça peut être transformé ? Est-ce que le projet a une marge de manœuvre ou si finalement les décisions sont prises avant la consultation ? En termes d'échelle et de volume. C'est l'intégration urbaine qui nous intéresse, Monsieur le président.

1140

1145

M. CLAUDE FABIEN, président:

Hum, hum.

MME RENÉE DAOUST:

1150

Je reviens à certains termes. Ce qui est présenté aujourd'hui, c'est vraiment le plan d'aménagement. En fait, il n'y a pas de prétention architecturale parce que c'est vraiment le plan d'aménagement et chacun des bâtiments va faire l'objet d'une révision architecturale, donc, sur chacun des îlots de développement.

1155

Le gabarit présenté, oui, en fait de plus ou moins 30 mètres à 44 mètres, donc, de 8 étages à 11 étages. Ce ne sera pas forcément un traitement monolithique. Là, en fait, on a des limites évidemment de la maquette parce qu'on doit illustrer sur le site des gabarits. Le traitement en fait qui est présenté, c'est une continuité en fait de bâtiments qui s'inscrit d'une rue publique à l'autre rue publique, les îlots reprenant très exactement la forme des îlots que l'on retrouve plus au nord.

1160

Alors, évidemment ce qui est souhaité dans le traitement architectural, ce sera un traitement très articulé au niveau du rez-de-chaussée pour créer vraiment une animation urbaine, un traitement même au niveau des premiers étages. L'étage du piéton, c'est un souhait que l'on fait en fait et on en a beaucoup discuté avec les intervenants de la Ville, on avait même identifié une échelle d'à peu près 8 mètres en fait qui est comme l'échelle qui correspond vraiment à l'échelle du piéton. Pour compléter cette échelle du piéton, évidemment ce qui est proposé dans le cadre du projet, ce sont les plantations sur rue. Alors, les rues ont été calibrées aussi pour permettre des plantations importantes.

1170

Donc pour nous les bâtiments seront articulés, ce sera important qu'ils entretiennent des relations avec la rue, que l'échelle du piéton soit bien articulée. Après coup,

1175 évidemment, un bâtiment résidentiel qui donne par exemple sur le boulevard René-Lévesque nécessairement va être découpé parce qu'on y retrouvera dépendant des architectes qui travailleront les bâtiments, des balcons, des loggias, etc. Alors, ces bâtiments vont vraiment être davantage animés, ce qui n'est pas présenté sur la maquette parce que ce n'est pas le stade finalement.

1180 Alors, la notion de massif et monolithique, c'est qu'on n'est pas rendu au stade de l'architecture, mais il est souhaitable, et déjà dans le projet de règlement il y a des éléments qui ont été définis pour assurer une articulation adéquate, vivante et dynamique de l'ensemble des façades.

1185 Pour la question de l'église, en fait, et des vues vers l'église ou en fait de la ville vers le projet de Radio-Canada, un des éléments importants, c'est la grande place de l'entrée. Quand vous regardez au niveau de la Place de l'image, en fait, qui est en axe directement avec la tour de la Maison de Radio-Canada, il y a une ouverture très importante qui vient cadrer notamment une vue... en fait, c'est de l'autre côté, si je le prenais de l'autre côté, et
1190 on en a une image de cette vue-là. Elle vient cadrer la vue sur l'église. À l'heure actuelle évidemment, c'est un panorama élargi parce qu'on a que des stationnements, mais on a dégagé volontairement et de façon substantielle au niveau... entre les bâtiments pour vraiment avoir une vue très intéressante depuis la Maison de Radio-Canada vers l'église et vers les bâtiments adjacents parce que c'est effectivement un élément important dans le
1195 paysage sur le boulevard René-Lévesque.

Il y en a deux en fait, et même quand on regarde la trame de rues, en fait, donc, ce que vous voyez ici, c'est vraiment le dégagement important vis-à-vis cette église-ci et évidemment, ben, les rues sont quand même élargies et là en fait ce seront les perspectives cadrées qui seront réalisées sur... mais les rues ont été vraiment élargies même par rapport
1200 aux rues que l'on retrouve de l'autre côté.

Donc, c'est un cadrage, oui, mais évidemment cette relation visuelle pour nous était particulièrement importante dans le cadre du projet.

1205

M. CLAUDE FABIEN, président:

Un commentaire de la Ville ?

1210

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

D'abord, j'aimerais, Monsieur le président, corriger une erreur que j'ai commise hier. Monsieur Bumbaru a tout à fait raison de dire que le site de l'église St-Pierre est classé par

1215 le ministère. J'ai dit le contraire hier parce qu'évidemment, je n'avais pas l'information.
Donc, je m'en excuse.

1220 J'insisterais tout simplement sur ce que madame Daoust disait par rapport
effectivement au fait que chaque bâtiment fera l'objet d'une révision architecturale sur la
base des critères qui sont déjà dans le règlement, dans le règlement général d'urbanisme, et
sur la base des critères spécifiques qui sont dans le projet de règlement et qui pourront être
bonifiés évidemment si on reçoit des suggestions dans ce sens-là. Et c'est clair que
l'intégration avec chacune des interfaces est absolument cruciale pour nous.

1225 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU:

1230 On comprend qu'on est aujourd'hui à l'étape de la discussion sur le paysage urbain
plutôt que sur l'architecture et il ne faut pas compter sur les moultures pour aborder les
questions qui sont sur la table aujourd'hui. C'est ça.

1235 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. DINU BUMBARU:

1240 Est-ce qu'on comprend, Monsieur le président, que le paysage urbain est un
phénomène diurne et nocturne parce qu'il y a quand même un monument du paysage
nocturne qui est là, on parle du pont Jacques-Cartier, on parle de l'Horloge Molson, mais qui
fait l'objet de manchettes ces jours-ci. Est-ce qu'on peut avoir une précision, le paysage
urbain pour la Ville ?

1245

M. CLAUDE FABIEN, président:

Vous pourriez peut-être nous parler de la nuit ?

1250 **M. DINU BUMBARU:**

La nuit surtout pour les médias, c'est important. C'est là qu'ils inventent les
nouvelles du lendemain.

1255 **MME RENÉE DAOUST:**

Au niveau des espaces publics, en fait, ce sont des espaces où on veut introduire évidemment de la lumière et la dimension des espaces publics va permettre aussi encore une fois des relations visuelles avec les espaces adjacents. Évidemment ce qui est
1260 proposé, ce sont des rues qui seront paysagers, bien éclairées, mais dans les espaces publics où la présence de la lumière sera particulièrement importante.

Évidemment pour des raisons de sécurité, il ya des normes à respecter, mais puisque quand même Radio-Canada présente une personnalité spécifique, tout le travail
1265 avec la lumière pour nous sera très important à intégrer dans l'aménagement des espaces publics. C'est la même chose évidemment pour la Place de l'image au niveau de l'ensemble des accès ; donc, l'accès niveau A et l'accès niveau B et aussi, encore une fois, au niveau de la Place de l'onde.

1270 Donc, effectivement, la présence de la lumière sera un élément important. Si vous regardez la maquette à l'arrière, il y a deux éléments en fait qui viennent assurer la terminaison des places, à la fois donc cette place-ci et cette place-ci, et ce sont dans notre tête des éléments lumineux qui seront quand même assez présents donc la nuit.

1275 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Monsieur Bumbaru, vous avez raison de parler, d'évoquer la nuit parce que j'ai découvert dans un autre dossier que Radio-Canada est une immense ruche qui travaille
1280 sans arrêt, 24 heures par jour, 365 jours par année. Alors, il y a des travailleurs de Radio-Canada pour lesquels la nuit est aussi importante que le jour. Alors, c'était bien pertinent de le soulever.

M. DINU BUMBARU:

1285 Mais à la Molson aussi.

M. CLAUDE FABIEN, président:

Ah oui ! Ça, je ne suis pas au courant.
1290

M. DINU BUMBARU:

Ils font des bouteilles à la journée longue.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1295

Très bien. Très bien. Alors, merci beaucoup. Alors, j'appelle monsieur Pierre Mathieu. Bonsoir, Monsieur Mathieu.

M. PIERRE MATHIEU:

1300

Bonsoir, Monsieur le président. Alors, deux questions évidemment. La première, c'est concernant l'intégration urbaine qui me semble... c'est un projet d'une envergure très importante que je félicite, qui est génial dans le cas d'avoir une vision pour ça. Maintenant, dans le cadre d'amener 5000 nouveaux habitants dans une petite section de la ville comme ça, c'est un développement très très important et c'est génial qu'il y ait une interaction avec la Ville, mais je pense que ça doit même déborder de ça. Il pourrait y avoir considération pour des partenariats avec les autres propriétaires privés avoisinants, notamment Molson qui est un propriétaire important et pour lequel il y a eu d'autres projets qui avaient été soumis à la Ville il y a de ça environ 6 ans, c'est-à-dire de faire un parc urbain sous le pont Jacques-Cartier et dans l'actuel stationnement Molson.

1305

1310

Là, on a un problème de stationnement. En fait quand je dis problème, c'est parce qu'on prévoit des habitations qui dépassent en nombre la quantité de stationnements prévus, mais en même temps, il y a d'autres possibilités que je vais soulever en question, mais ce que je voudrais dire, donc, c'est : Est-ce qu'il y a intégré dans ce projet-là d'envisager d'incorporer le niveau du gouvernement provincial et peut-être même fédéral dans un aménagement qui est plus large ?

1315

M. CLAUDE FABIEN, président:

1320

Et la Ville, disiez-vous ?

M. PIERRE MATHIEU:

1325

Et la Ville de Montréal bien entendu qui est là déjà en ce moment.

M. CLAUDE FABIEN, président:

Oui.

1330

M. PIERRE MATHIEU:

Autrement dit, d'essayer de voir à tenter de relever les projets qui avaient été déjà soulevés par rapport à l'utilisation du stationnement Molson pour en faire un parc urbain qui

1335 pourrait être justement relié sous lequel pourrait être mis une partie des stationnements,
etc., et pour éviter aussi une partie des choses qui ont été faites. On parlait de l'historique
qui est perdu, il n'y a pas plus tard que 2 ans, en 2006, le marché St-Jacques qui est un des
joyaux du secteur a été vendu au privé et est en train de perdre sa vocation de marché
public. Ce qui est une chose très dommage.

1340

Donc, l'intégration, est-ce qu'elle peut se faire avec un partenariat justement pour le
développement aux avoisinements ? On en a parlé un tout petit peu.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1345

On va interroger la Ville.

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1350

Je pense qu'à la suite de ce projet-ci... non, avant que ce projet-ci se réalise, je
devrais dire, il y a toute une étude sur l'ensemble de l'aménagement du quartier qui sera
faite par la Ville. Ça s'en ira sans doute vers un programme particulier d'urbanisme. On
s'entend, monsieur parle du côté sud, c'est très important, le boulevard René-Lévesque
aussi, c'est clair, il est à repenser. Il y a la voie cyclable du côté sud qui ne pourra pas rester
là si le projet de Radio-Canada... en fait, quand le projet de Radio-Canada se fera. On a
1355 parlé hier justement de la possibilité de tramway dans l'axe du boulevard René-Lévesque.

1360

Monsieur Knight a évoqué le Square Papineau. Pour l'instant, on n'en parle pas du
Square Papineau. Qu'est-ce qui va arriver avec ça ? Le secteur en dessous du pont
Jacques-Cartier est à repenser. On a parlé plus tôt de l'autoroute. Bref, il y a toutes sortes
d'enjeux tout autour du projet qui devront être abordés et réglés. Et bien sûr en concertation
avec les gouvernements à titre de gouvernement et avec les gouvernements à titre de
propriétaire foncier puisque le gouvernement du Québec évidemment est propriétaire de
l'autoroute Ville-Marie, le gouvernement fédéral, comme on le sait, est propriétaire du port.

1365

M. CLAUDE FABIEN, président:

Votre deuxième question ?

1370

M. PIERRE MATHIEU:

Mais il n'a pas parlé par exemple des autres propriétaires comme Molson ou...

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1375 Aussi, bien sûr.

M. PIERRE MATHIEU:

1380 Dans le but de faire des partenariats avec eux. Et est-ce que la Ville envisage par exemple justement de faire soit des achats de terrains ou partenariat dans le développement de ces sites-là ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1385 Aujourd'hui, est-ce que la Ville envisage de faire ça ? Non. Est-ce que dans le cadre de cette planification, on en arrivera à la conclusion que c'est nécessaire ? C'est tout à fait possible.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1390 Deuxième question ?

M. PIERRE MATHIEU:

1395 La deuxième question, je réalise qu'elle est peut-être plutôt pertinente à l'aspect transport qui va être traité demain ? Ou est-ce que ça pourrait être intégré en fait ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

1400 Ça va être lundi.

M. PIERRE MATHIEU:

1405 Ça va être lundi. Alors, je vais garder ça pour lundi.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1410 Très bien, merci beaucoup. Alors, j'appelle monsieur Ron Rayside. Bonsoir, Monsieur Rayside.

M. RON RAYSIDE:

Bonsoir. Il me semble que je suis souvent Dinu Bumbaru, puis c'est toujours un peu un défi de le suivre.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1415

Vous le ne suivez pas immédiatement.

M. RON RAYSIDE:

1420

Je sais, il y a au moins ça.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1425

Oui.

M. RON RAYSIDE:

1430

Je siège au sein d'un organisme qui s'appelle la *Table pour l'aménagement du centre-sud* qui, depuis 12 ans, suit les dossiers d'aménagement pour faire en sorte que le monde trouve une place pour intervenir. Je suis aussi président du conseil de votre réseau de santé pour le public pour le Plateau Mont-Royal/Centre-Sud. Les deux organismes, avec d'autres, vont préparer le mémoire en décembre. Ça fait qu'on verra bien comment chacun se positionne par rapport à ce projet-là.

1435

J'ai deux questions avec une petite introduction. À travers nos réflexions, on suit l'évolution de tout un ensemble de grands projets dans ce que nous on appelle « le grand centre-ville » qui inclut Le Plateau, Centre-Sud, Faubourg St-Laurent, Centre-Ville et un peu du sud-ouest. Ce qui s'en vient dans les prochains 15, 20 ans, c'est 8 milliards de projets, plus de 18000 logements, malgré les bémols de certains qui disent qu'avec le climat économique, sûrement certains vont tomber à l'eau.

1440

1445

Cependant, ils sont sur la table, surtout dans la partie sud du quartier et suivant Ville-Marie, Bonaventure, toutes les anciennes cicatrices qu'on peut dire dans nos quartiers et mes questions réfèrent un petit peu à la notion de réflexion à long terme sur le développement, puis on travaille et on soulève les notions entre autres de l'accès au fleuve depuis 10, 15 ans dans le quartier et la notion de désenclavement et la notion de faire quelque chose avec les grands terrains vacants, les petits terrains vacants et les grandes surfaces de stationnement. Ça fait que le projet réunit beaucoup des intérêts et des préoccupations depuis longtemps.

1450

Ma première question concerne le désenclavement, et effectivement par hasard est beaucoup liée avec l'intervention d'Alan Knight, qui est au sud de Radio-Canada, parce qu'il faut dire pour cette partie du quartier, et d'ailleurs, j'habite à deux minutes de marche depuis 30 ans, il y a plusieurs barrières. Il y a René-Lévesque, il y a Radio-Canada lui-même, il y a

1455 Notre-Dame, Viger et Molson et la voie ferrée. Ça fait que c'est plusieurs barrières, mettons
à long terme, à défaire, et nous, nous travaillons sur l'hypothèse que Molson va un jour ou
l'autre déménager. Nous, on présume qu'eux, on ne sait pas dans combien de temps, il y a
du monde qui disent dans 5 ans, il y en a qui disent 10, il y en a d'autres qui disent 15, nous
travaillons sur l'hypothèse qu'ils ne sont plus là et que la notion de désenclavement est un
1460 principe intéressant.

Et je pose la question concernant spécifiquement Alexandre-de-Sève et Beaudry,
est-ce que la Ville de Montréal ou dans le Plan d'urbanisme, ou que ce soit la Ville-Centre ou
que ce soit l'arrondissement, pourrait dans toutes les démarches avec le ministère, avec les
1465 études qu'on a mentionnées, on pourrait peut-être discuter à un moment donné si jamais on
pourrait avoir accès aux études du ministère, est-ce qu'il peut y avoir une vision à long terme
que dans le cas que Molson disparaît, qu'Alexandre-de-Sève et Beaudry puissent continuer
à l'extension future De la Commune et même aller plus loin ?

1470 Et Alan Knight aussi avait raison, je me rappelle quand moi-même j'ai eu accès par
la rue Papineau au port jusqu'à temps que les autorités du port n'aimaient pas les véhicules
privés qui se promenaient sur le terrain, mais ces deux axes-là, Alexandre-de-Sève et
Beaudry, peuvent avoir une très grande importance dans la reconfiguration complète de la
partie au sud de Radio-Canada en présumant que le ministère appuie ce geste, permette
1475 l'ouverture de ces extensions-là et qu'il n'y ait pas de bretelle qui monte qui serait dans le
chemin de ces extensions-là. C'est tous des petits détails, mais comme je dis, moi je suis
architecte de métier, puis quand on fait la planification, il faut essayer de ne pas faire
quelque chose qu'on va regretter très sérieusement dans 15 ans.

1480 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

La question ?

M. RON RAYSIDE:

1485 C'est : La Ville de Montréal prévoit soit via le Plan d'urbanisme ou le chapitre de
l'arrondissement l'éventualité de ce genre de configuration au sud ? C'est ça ma question,
d'avoir un commentaire du promoteur avec leur grande sagesse aussi, mais j'adresse ma
question à l'arrondissement.

1490 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

O.K., on va entendre la réponse.

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1495

Je pense que c'est une excellente idée qui peut effectivement être intégrée dans l'étude dont on parlait tantôt quant au recouvrement de l'autoroute.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1500

Très bien. Deuxième question ?

M. RON RAYSIDE:

1505

Question très longue, réponse très courte, mais c'est très bien. On se satisfait avec tout. L'autre question, effectivement c'est en grande partie répondu, mais je repose la question là aussi à l'arrondissement, et si jamais il y a des commentaires du promoteur, avec grand plaisir.

1510

Le secteur immédiatement à l'est du site entre Papineau, d'ailleurs le square qui est entouré, le square, je comprends bien que c'est un square historique, mais entouré par le trafic 24 heures sur 24. Cela dit, à l'est de Papineau, c'est un secteur très déstructuré qu'on appelle, beaucoup de terrains vacants entourés aussi par toutes sortes d'affaires incluant le pont Jacques-Cartier, je présume que le chapitre de l'arrondissement va d'une manière très sérieuse requestionner ce secteur-là qui a énormément de potentiel ? Il est beaucoup plus petit que le site de Radio-Canada, mais quand même énormément de potentiel avec quelques résidences, une couple de commerces, mais beaucoup de terrains vacants.

1515

M. CLAUDE FABIEN, président:

1520

Monsieur Sainte-Marie ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1525

La question, c'est : Est-ce que le chapitre de l'arrondissement va couvrir ce site-là ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

1530

Les projets ou les vues de la ville ou de l'arrondissement sur le développement à l'est de la place Papineau.

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1535 Je pense que ça nous ramène à ce qu'on disait tantôt, c'est-à-dire qu'il y a tout un exercice de planification qui doit être fait sur tout le secteur autour du site de Radio-Canada qui inclut bien sûr ce secteur-là.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1540 Il est commencé ce processus-là ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

Non.

1545 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Sur quel horizon temporel est-ce qu'il va démarrer ? Ça dépend de nos politiciens ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1550 Vous avez compris.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1555 Bon. Très bien.

M. RON RAYSIDE:

1560 Et l'animation du milieu comme on dit.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1565 Très bien. Alors, merci beaucoup de votre intervention. Alors, j'appelle monsieur Didier Buisine. Bonsoir, Monsieur Buisine.

M. DIDIER BUISINE:

1570 Bonjour, Monsieur le président. D'abord, merci à monsieur Pierre Sainte-Marie d'avoir rétabli la vérité sur le classement des bâtiments immédiatement en face du futur projet. Ma réponse d'hier du coup, ma question d'hier n'a pas été entièrement répondue,

mais je ne sais pas si je peux la reposer ? À savoir quelles devraient être les conséquences de la proximité d'un bâtiment classé quand même près d'un projet ?

1575 Vous nous avez parlé en effet du bâtiment sur la rue Montcalm, que ça devait avoir des incidences, que ça devait être regardé même si c'est un peu loin. Celui-ci est très proche, l'église. Donc, en conséquence, quels sont justement les impératifs que ça impose pour tout projet ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

1580 Très bien, bonne question. Monsieur Sainte-Marie ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1585 Dans ce cas-ci, on expliquait hier que dans le cas de la Maison Marguerite-Hay qui est sur la rue Montcalm, il y a un rayon de protection qui a été décrété par le ministère et qui fait en sorte que tout projet dans ce périmètre doit être approuvé par le ministère.

1590 Dans le cas du site historique de l'Église St-Pierre, il n'y a pas de périmètre de protection, mais remarquez que ça ne change rien puisque déjà le projet de Radio-Canada devra être approuvé par le ministère. Alors, il y aurait 2 ou 3 ou 4 aires de protection, ça ne changerait rien puisqu'il y en a déjà une. Le ministère devra donner son autorisation.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1595 Deuxième question ?

M. DIDIER BUISINE:

1600 Ou ma première question de ce soir. Je vous fais rire à chaque fois, mais...

M. CLAUDE FABIEN, président:

1605 Allez.

M. DIDIER BUISINE:

1610 Sans avoir à repasser. Puis ça reprend une partie d'une question qui a été posée précédemment ; j'estime aussi que la réponse n'était pas entière. Je voudrais savoir si un *business case* a été regardé pour un projet, donc, avec des immeubles de seulement 4 étages qui, donc, eux seraient plus harmonieux avec en effet les bâtiments résidentiels

existants et qui permettraient tout du moins aussi, donc d'atteindre votre objectif premier tel qu'il nous a été présenté qui était de pouvoir financer le repositionnement des activités existantes de Radio-Canada ?

1615

M. CLAUDE FABIEN, président:

Monsieur Harrison ?

1620

M. DANY HARRISON:

Monsieur Bélanger va répondre à la question.

M. VIANNEY BÉLANGER:

1625

Bien entendu, Monsieur le président, il y a toutes sortes... de 2002 à 2006, on a fait différents scénarios, on a regardé différentes hypothèses, et, effectivement ce qui nous a fait mettre de côté ces hypothèses, c'est que sur le plan de la viabilité économique, de déplacer les infrastructures sur le site de Radio-Canada pour entre autres en bonne partie les stationnements, entre autres les débarcadères, ça rend l'opération financière, parce que dans les quatre (4) objectifs que la Société nous a donnés, il faut trouver un moyen d'arriver à une équation économique zéro, c'est-à-dire qu'on puisse absorber tous les coûts, et lorsqu'on regarde une infrastructure pour déplacer les stationnements et réaliser le projet avec les quatre (4) objectifs qu'on avait, ce n'est pas viable à 3, 4 ou 5 niveaux.

1630

1635

M. DIDIER BUISINE:

Mais j'imagine que le *business case* est accessible au public puisque c'est une institution gouvernementale ?

1640

M. CLAUDE FABIEN, président:

Est-ce qu'il y a des études économiques qui ont été faites au support de ces conclusions ?

1645

M. DANY HARRISON:

Monsieur le président, oui, il y a des études, des *business case*. Par contre, c'est de l'information interne et à la suite de l'approbation, des autorisations municipales, nous, on s'en va dans un processus d'appel d'offres. Alors, je ne peux naturellement pas divulguer ce genre d'informations.

1650

M. CLAUDE FABIEN, président:

1655 C'est la réponse. Très bien.

M. DIDIER BUISINE:

1660 C'est compréhensible. Merci. Donc, deuxième question assez concrète. Cela fait à peu près un peu plus de six (6) mois que l'enseigne lumineuse de Radio-Canada a été brisée et toujours pas remplacée. Donc, la vue depuis la ville, dont la rue Panet, on nous présente la tour de Radio-Canada comme étant un peu le phare aussi de Montréal, c'est un beau bâtiment, admettons-le, mais, bon, aujourd'hui il n'existe plus, enfin, depuis plus de six (6) mois.

1665 Donc, ma question, c'est que je m'inquiète en fait de savoir si Radio-Canada aura la capacité à gérer un projet plus complexe alors qu'aujourd'hui, ils semblent quand même ne pas être en mesure d'assurer la maintenance du bâtiment existant. Donc...

1670 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Monsieur Harrison ?

M. DIDIER BUISINE:

1675 Mais c'est sérieux.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1680 Oui, oui.

M. DIDIER BUISINE:

1685 C'est une inquiétude légitime. On parle de sécurité des accès, de lumière la nuit, etc. Qui va gérer ce site aujourd'hui ? Qui va le maintenir ? Ce sera peut-être beau les six (6) premiers mois, mais on sait que ce genre de gros projet qui attire énormément de population, parce que c'est ce que vous espérez, donc j'espère qu'en effet si les bâtiments existent, ils ne seront pas vides, et bien, il faut derrière assurer la maintenance et aujourd'hui, je m'interroge déjà sur la capacité de Radio-Canada.

1690 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Réponse.

M. DANY HARRISON:

1695

Si je comprends bien la question, c'est si on va...

M. CLAUDE FABIEN, président:

1700

Elle est double. Il y a d'abord une inquiétude pour l'enseigne ; sera-t-elle rallumée ?

M. DIDIER BUISINE:

1705

Non, ce n'était pas une inquiétude ; c'était juste une illustration.

M. CLAUDE FABIEN, président:

Et deux, la gestion et la maintenance du futur site.

1710

M. DANY HARRISON:

Ben, écoutez, l'enseigne, ça va être réparé.

M. DIDIER BUISINE:

1715

On ne parlera pas de délai, dans les 7 à 10 ans.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1720

Monsieur Harrison vous remercie de l'avoir signalé.

M. DANY HARRISON:

1725

Mais le point plus important peut-être, c'est que, écoutez, à Radio-Canada, on a à peu près 5000 pieds carrés d'édifice ; il y a des experts qui entretiennent tout ça. On a de l'expertise pour l'entretien des édifices et on travaille avec des firmes aussi importantes. Et pour notre projet, on s'associe avec des gestionnaires de projet et des promoteurs immobiliers qui ont la compétence de livrer ce genre de projet.

1730

M. CLAUDE FABIEN, président:

Merci beaucoup, Monsieur Buisine.

M. DIDIER BUISINE:

1735 Merci à vous.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1740 Merci. Alors, j'appelle monsieur Marco... et là, j'ai de la difficulté à lire... est-ce que c'est Bardo ? C'est Bardo, très bien. Alors, bienvenue, Monsieur Bardo. Nous vous écoutons.

M. MARCO BARDO:

1745 J'habite le quartier, exactement la rue Cartier et René-Lévesque. Alors, le trafic est épouvantable et je me demande, si le projet va de l'avant, sûrement que ce ne sera pas tout le monde qui va être en vélo seulement, alors, on prévoit quoi ? Quand je viens de l'autoroute Ville-Marie avant la sortie St-Laurent, on est déjà en attente pour... Ça me prend des fois une heure pour me rendre à Cartier et René-Lévesque.

1750

M. CLAUDE FABIEN, président:

1755 Oui. Je vais accepter votre question même si c'est le thème de lundi soir prochain pour avoir un premier son de cloche. C'est certainement une question importante et nous devons y revenir, mais, première réaction de la part de la Ville ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1760 Quelle est la question ?

1760

M. CLAUDE FABIEN, président:

1765 L'apaisement, ou enfin, la sécurité des piétons à partir de l'endroit où vous demeurez ? Vous avez identifié sur René-Lévesque au coin de Cartier.

1765

M. MARCO BARDO:

1770 C'est ça, oui. Alors, les gens vont emprunter l'autoroute sûrement et déjà, c'est très difficile le trafic. Alors, je ne sais pas si vous prévoyez quelque chose d'autre parce que c'est pas tous les gens qui vont être en vélo. Il va y avoir des commerces, et tout, ça va amener aussi beaucoup de voitures.

M. CLAUDE FABIEN, président:

C'est surtout la sécurité des piétons ou la quantité...

1775

M. MARCO BARDO:

La quantité aussi, le tout.

1780

M. CLAUDE FABIEN, président:

Vous savez, c'est un thème complexe. On va y consacrer une soirée complète lundi soir.

1785

M. MARCO BARDO:

D'accord.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1790

Peut-être une première réponse sur la sécurité des piétons ou l'apaisement de la circulation sur René-Lévesque ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1795

C'est-à-dire qu'il y a des études de circulation qui ont été faites par le promoteur. L'idée, c'est de voir l'impact du projet sur la situation actuelle. C'est sûr que le projet va ajouter au niveau de circulation, ce qui veut dire qu'il y aura sans doute des mesures de prises pour, oui, s'assurer de la sécurité des piétons, s'assurer de la sécurité des cyclistes, améliorer le transport collectif, mais je ne pense pas qu'à quatre (4) coins de rue du projet, la situation soit améliorée parce qu'il y aura un développement ici. Je comprends mal la question .

1800

M. CLAUDE FABIEN, président:

1805

C'est-à-dire, est-ce qu'il y aura des mesures d'apaisement de la circulation ou est-ce que le boulevard René-Lévesque est destiné à rester ce qu'il est, c'est-à-dire un boulevard à circulation rapide et lourde ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

1810

Je ne qualifierais pas le boulevard René-Lévesque d'un boulevard à circulation rapide et lourde. Je pense que l'autoroute Ville-Marie, la rue Notre-Dame ont cette fonction-là ; le boulevard René-Lévesque a une fonction qui est plus urbaine. Il y a déjà une piste cyclable, on a parlé des moyens de transport collectifs. Il y a des voies réservées, il y a une possibilité de tramway. Le boulevard René-Lévesque est une voie urbaine mais, oui, c'est une grande artère urbaine.

1815

M. CLAUDE FABIEN, président:

1820

Écoutez, il y aura certainement... si la question vous préoccupe, ça vaudra certainement la peine de revenir lundi. Ce sera le thème de la soirée. Là, vous avez eu un début de réponse.

M. MARCO BARDO:

1825

D'accord.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1830

Oui ?

MME ANNE-ROSE GORROZ:

1835

Les études de circulation dont on parlera certainement lundi effectivement indiquent par exemple des mesures de mitigation bien précises, comme par exemple des mises en place de feux pour la circulation, des mesures bien précises que j'ai vues dans la première étude de circulation qui est complétée actuellement par une seconde étude que l'on verra lundi prochain aussi.

1840

M. CLAUDE FABIEN, président:

Très bien.

M. MARCO BARDO:

1845

C'est parce qu'en projet, tout à l'air très bon. J'habite justement en arrière de CTV et la voie de chargement a été bloquée par eux mêmes. Donc, éventuellement, qu'est-ce qu'on a en face, c'est des dépotoirs et *bip bip*, les camions qui rentrent et reculent parce qu'ils ne peuvent pas rentrer par la rue Cartier et sortir par la rue Sainte-Rose comme prévu,

1850 comme c'était fait au tout début, et c'est les résidents qui avons à vivre avec tous les bruits et tout le désordre qu'eux nous donnent.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1855 Oui. Écoutez, si malgré les explications qui sont données ce soir et qui seront données lundi, vos préoccupations et vos inquiétudes persistent, bon, ça peut faire l'objet de représentations au niveau des mémoires et puis des avis que vous pourriez venir nous donner dans la deuxième phase. Pour ce soir, nous en sommes au stade de l'information.

1860 Les études de circulation, Monsieur le secrétaire, sont sur le site ? Alors, vous pouvez consulter sur le site de l'Office les études auxquelles la Ville fait allusion et qui sont très complètes.

M. MARCO BARDO:

1865

D'accord.

M. CLAUDE FABIEN, président:

1870 Deuxième question ?

M. MARCO BARDO:

Non.

1875

M. CLAUDE FABIEN, président:

Non ? Très bien, merci beaucoup. Alors, j'appelle monsieur Daniel Charest. Bonsoir, Monsieur Charest.

1880

M. DANIEL CHAREST:

1885 Bonsoir. Les quelques interventions précédentes ont déblayé le terrain de mes préoccupations. Je m'adresse à vous en y allant de façon générale parce que mon problème est assez pointu. Je voudrais intervenir à partir de la plateforme de l'analyste invité ce soir. On est à l'étape de rédaction, de réfléchir sur la ville pour un concept qu'on nous présente ce soir. Et je voudrais manifester ma préoccupation étant donné les caractéristiques physiques qui nous sont présentées.

1890 On veut un espace public. Je considère la longueur du site et le fait que ce soit situé dans l'axe est-ouest et on a relevé les particularités, que c'est près de Notre-Dame et René-Lévesque. Je voudrais intervenir sur les critères entre autres qu'on a cités par la Ville de Montréal du développement durable et on a insisté sur le fait d'avoir un design et de l'innovation.

1895 Et là, j'interviens sur ma préoccupation. Étant donné que c'est une préoccupation importante à la Ville de Montréal, il existe un plan de déplacement urbain déjà en place, ma préoccupation, c'est : Ce qui m'est présenté ce soir, j'ai pris la peine de regarder le plan et tout, et quand on parle d'un site, les rues du quartier qui vont rentrer sur le site, on réfléchit toujours avec les mêmes paradigmes du quartier, mais évidemment on rentre dans une sphère avec une toute autre ampleur.

1900
1905 Donc, ma préoccupation, c'est : Au niveau d'un site avec autant d'ampleur, comment évite-t-on, comment on n'a pas considéré que pour approcher ce site-là, c'est soit de façon... en auto ou à pied ? Parce que j'ai regardé les photos et tout, et moi, je suis un adepte de ce qu'on appelle à la Ville de Montréal le transport actif, qui prend plusieurs formes, mais entre autres le vélo, et je n'ai pas besoin de signifier l'importance que la Ville y donne présentement avec l'achat de 3000 vélos.

1910 Donc, si j'interviens ce soir, ma pertinence de ce soir, c'est que j'ai devant moi, ou on n'a pas pensé pour se déplacer sur ce site-là, ce sera uniquement l'auto et évidemment, on n'a pas les futurs transports en commun, comment ils vont s'adapter, donc, ma intervention, c'est : Comment peut-on lors de la conception avoir mis de côté les autres approches avec les critères dont on me dit qu'on a considérés ?

1915 Donc, des espaces publics, des arbres, et tout. Moi j'ai fréquenté quantité de villes où on donne de l'importance au déplacement actif et lorsqu'on arrive en vélo dans ces villes-là, c'est déjà pensé l'entrée ; on n'est pas sur une voie où on se fait bousculer par des autos. En d'autres mots...

1920 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Il faudrait formuler en termes de question pour avoir une réaction.

1925 **M. DANIEL CHAREST:**

1930 Comment se fait-il que dans les critères de développement durable, donc, dans le concret, ça veut dire, comment ça se fait qu'on n'a pas pensé à donner un aménagement adéquat pour que les gens qui vont venir de l'ouest ou du quartier, que ce ne soit pas l'unique piste de bras de bretelle de René-Lévesque ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

Très bien.

1935 **M. DANIEL CHAREST:**

Donc, le fait que ce soit absent du site, voilà ma préoccupation étant donné qu'on est à la conception. Comment peut-on avec tous les critères qu'on m'a cités ce soir, j'ai rien pour un espace d'une personne intéressée à l'animation qu'il va y avoir et à la quantité de personnes, il n'y a rien pour le vélo ? On va donner juste un deux pieds quand il y a de l'espace à côté de l'auto. Moi je trouve ça...

1940

M. CLAUDE FABIEN, président:

O.K. J'ajoute un point d'interrogation à ce que vous venez d'énoncer et puis on va entendre la réaction du promoteur.

1945

M. DANIEL CHAREST:

Mon intervention est surtout sur mon étonnement.

1950

M. CLAUDE FABIEN, président:

Oui. Alors, au fond, la question est de savoir : Avez-vous pensé ou dans quelles mesures avez-vous pensé à des modes de déplacement autres que l'automobile sur le site et autour du site ?

1955

M. DANY HARRISON:

Monsieur le président, madame Daoust va répondre à la question.

1960

M. CLAUDE FABIEN, président:

Très bien.

1965

MME RENÉE DAOUST:

On y a pensé parce qu'en fait c'est un mode de transport qui est très important, le vélo, et de plus en plus utilisé. Alors, ce qui est proposé dans le cadre du projet, mais disons qu'on est un petit peu limité dans le temps pour présenter le dossier, c'est deux stationnements à vélos importants et des stationnements de type Bixi, en fait, des postes de

1970

stationnement communautaire pour vélos. Je vous recommanderais après coup d'aller voir la maquette en arrière-plan parce qu'on le voit bien.

1975 Ce qui est proposé, c'est sous l'espace de la place, c'est un espace public important, on a un grand stationnement vélos et puisqu'il est sous l'espace de la place, il est donc protégé. Oui, vous le voyez, merci, ici. Donc, on arrive ici, on a un grand stationnement ici comme vous voyez, c'est presque une poursuite de l'espace public en fait, au niveau B et qui est alloué totalement au stationnement des vélos.

1980 On a ici, donc, plus ou moins 500 places de stationnement à vélos et de l'autre côté, on a près de 700 places de stationnement à vélos pour répondre au besoin public, et évidemment, donc, ce serait des postes aussi de stationnement Bixi pour répondre au besoin de ce nouveau mode de circulation. Ce qui est proposé aussi, c'est une relocalisation de la piste cyclable en fait du côté sud du projet plutôt que du côté nord et qui permettrait de reconnecter avec l'ensemble des pistes cyclables du grand réseau qui permet de traverser le pont et d'arrimer de l'autre côté.

1985

M. CLAUDE FABIEN, président:

1990 Deuxième question ? Très bien. Merci beaucoup. Alors, il me reste trois intervenants sur ma liste. J'appelle monsieur Philippe Côté. Le registre d'inscription est encore ouvert pour ceux qui veulent, et on a encore un peu de temps, pour ceux qui voudraient intervenir. Est-ce que monsieur Philippe Côté est ici ? Non ? Alors, je passe à l'intervenant suivant, Marie-Chantal Scholl. Est-ce que je prononce de la bonne façon, Skoll ?

1995

MME MARIE-CHANTAL SCHOLL:

2000 Non, c'est plutôt «Scholl».

M. CLAUDE FABIEN, président:

Scholl. Merci de me corriger. Alors, bienvenue.

2005

MME MARIE-CHANTAL SCHOLL:

Merci.

2010 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Excusez, on m'apporte une liste de trois intervenants additionnels. Alors, première question ?

MME MARIE-CHANTAL SCHOLL:

2015 Oui. Il a été question d'animation urbaine dans la présentation de madame Daoust et je voulais avoir un peu plus de précision par rapport à ça. À quel type de vie de quartier on peut s'attendre dans ce quartier-là, vie culturelle, artistique, qu'est-ce qui peut... soit la Ville peut me répondre ou les promoteurs, quelle genre de vie de quartier pourrait être construite dans ce quartier-là ?

2020

MME RENÉE DAOUST:

2025 D'abord quand on regarde les commerces et les services qui sont offerts à l'heure actuelle dans le secteur immédiat, plus au nord, donc on retrouve sur la rue Ste-Catherine beaucoup de commerces, restauration, etc., sur la rue Amherst aussi, et peu de services de soutien dans le secteur, par exemple, nettoyeurs, cordonniers, etc. C'est des services qui manquent un peu. Il n'y a pas beaucoup de très grandes épiceries non plus.

2030 Alors, ce qui est souhaité dans le cadre du projet, c'est d'avoir plusieurs services de soutien parce qu'ils sont inexistant dans un périmètre alors qu'il y a quand même une clientèle assez importante. Premièrement.

2035 Le plan permet une localisation de commerces, peut-être de plus grande surface justement. On pourrait penser à des librairies. Ce qui serait souhaité, c'est aussi des commerces un peu justement en adéquation avec la vie culturelle, des grandes librairies, magasins de musique, etc., en fait qui seraient tout à fait en adéquation avec justement la présence de Radio-Canada.

2040 Quand on regarde sur le boulevard René-Lévesque, évidemment présence de commerces de plus grande taille et de plus grande importance. La configuration, la topographie du site permet aussi toute une série de plus petits commerces que vous retrouvez ici en association donc avec la rue de la Gauchetière et aussi avec l'espace des places publiques. Alors, on espère qu'il y aura potentiellement aussi des petits cafés, de l'animation en association évidemment avec ces espaces publics que l'on veut animer de jour et de nuit.

2050 Je reviens à un des commentaires qui a été fait. Radio-Canada, c'est une maison, une institution où il ya déjà 3500 personnes qui gravitent si vous voulez, qui viennent et sortent de la maison de jour et de nuit. Alors, c'est sûr qu'on aimerait une vie assez animée, plusieurs commerces qui répondent donc au besoin de cette population et de toute la population au périmètre. Beaucoup de services de soutien, des services d'animation, etc.

MME MARIE-CHANTAL SCHOLL:

2055 Si je vous comprends bien, toute la question de l'animation du quartier passe par les
commerces ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

2060 La question, c'est : Est-ce qu'il y a plus ? Est-ce qu'il y a autre chose que ça ?

MME RENÉE DAOUST:

2065 L'animation d'un quartier ne peut pas passer uniquement par des commerces, on est
bien d'accord avec ça en fait, et on espère qu'il y a toutes sortes de... je ne nomme pas de
façon exhaustive, mais hier ce qu'on a dit, c'est que dans la liste des commerces potentiels,
ou en fait acceptables sur un tel site d'une telle ampleur, il y a toute une liste. Il y a des
galeries d'art, il y a des commerces ; il y a toute une liste qui a été définie dans la
programmation si vous voulez ou le projet de règlement. On espère bien que l'ensemble de
2070 ces services seraient offerts. Il y a des services communautaires, des galeries d'art, etc.
Donc, on espérait une offre quand même assez élargie pour justement créer, générer
cette vie de quartier.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2075 On pourrait avoir une réaction de monsieur Sainte-Marie sur cette question ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

2080 On est tout à fait d'accord que la vie de quartier dépend beaucoup plus que des
commerces. On peut imaginer qu'il y aurait effectivement dans le secteur des centres
communautaires, des centres sportifs, toutes sortes d'éléments qui permettraient justement
de soutenir, de répondre aux besoins de la population nouvelle et aussi de la population qui
est là au nord du boulevard René-Lévesque et qui est mal desservie. Ou à l'ouest de la rue
Wolfe d'ailleurs.

2085

M. CLAUDE FABIEN, président:

Est-ce qu'il y a dans ce secteur-là une Maison du citoyen ou une Maison de la
culture ?

2090 **M. PIERRE SAINTE-MARIE:**

La Maison de la culture la plus proche à ma connaissance, c'est au métro Frontenac, donc, quand même à une bonne distance.

2095 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Assez loin.

2100 **M. PIERRE SAINTE-MARIE:**

Oui.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2105 Est-ce que ce serait pensable qu'un tel équipement soit intégré dans le projet ou en périphérie du projet ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

2110 Ça pourrait être un élément de l'accord de développement.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2115 Et si ça fait partie de vos préoccupations, vous pourriez nous le redire au stade des mémoires. Deuxième question ?

MME MARIE-CHANTAL SCHOLL:

2120 En fait, ma deuxième question est un peu reliée. C'est encore la question des commerces. Est-ce qu'il y aura une sélection des commerces ? Est-ce qu'il y a des critères qui sont établis à savoir quel type de commerces pourront s'établir dans cet espace ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

2125 Monsieur Harrison ?

M. DANY HARRISON:

2130 Monsieur Bélanger va prendre la question.

M. VIANNEY BÉLANGER:

2135 Peut-être que j'aimerais compléter la réponse de madame Daoust. Ce qu'il faut compter aussi pour l'animation, c'est la nouvelle population qu'on veut qui s'installe dans le quartier que l'on veut de toutes catégories sociales, ça, avec la nouvelle population, qu'on arrive à offrir d'autres services, d'autres initiatives. Donc, les gens sont une partie importante et c'est ce qu'on préconise d'avoir, une population variée de toutes catégories sociales.

2140 Et aussi, Radio-Canada qui est sur place, on peut donc compter sur ce que Radio-Canada est comme entreprise, comme service et enfin, aussi, on peut compter que dans l'emplacement, on parlait tout à l'heure d'autres services communautaires, une chose que l'on peut dire, on a de la place.

2145 **MME MARIE-CHANTAL SCHOLL:**

Ça ne répond pas à ma question sur les commerces par contre.

M. VIANNEY BÉLANGER:

2150 Pardon ?

MME MARIE-CHANTAL SCHOLL:

2155 L'occupation commerciale va se faire comment ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

2160 Oui, on va demander un complément de réponse.

M. VIANNEY BÉLANGER:

Excusez-moi, j'ai oublié cette partie.

2165 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien.

M. VIANNEY BÉLANGER:

2170 Je m'en excuse. Le mode de sélection des commerces, je crois, un, on va réaliser le projet, le développement phase par phase, et dans chaque phase, il y a une partie

commerciale. Je crois que la façon que ça va se faire, bien entendu, il y aura le promoteur. On a parlé dans la présentation qu'il va peut-être y avoir un comité de suivi entre le promoteur et la ville et probablement Radio-Canada.

2175

Donc, il y aura moyen aussi de faire valoir et d'essayer d'identifier des commerces qui correspondent aux besoins de la communauté et c'est sûr que ça se fait avec la demande, avec ce que les nouveaux résidents vont exiger et une collaboration entre les partenaires.

2180

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

Peut-être sur le zonage comme tel, le pouvoir de la ville, on ne peut pas obliger un type de commerce en particulier, mais la ville autorise une série de commerces. Ce qu'on peut dire rapport à ce projet-ci, c'est que dans le règlement de zonage qui a été approuvé en première lecture par le Conseil municipal, la gamme de commerces possibles sur le site est très très large. Alors, c'est volontairement que ç'a été laissé large pour laisser justement toute possibilité de réponse à la demande qui sera générée par le milieu.

2185

2190

M. CLAUDE FABIEN, président:

Très bien.

2195

MME HÉLÈNE LAPERRIÈRE:

Simplement une question complémentaire.

2200

M. CLAUDE FABIEN, président:

Oui ?

2205

MME HÉLÈNE LAPERRIÈRE:

Oui, pour madame Scholl. Votre question devrait peut-être s'adresser ou pourrait s'adresser à Radio-Canada directement comme producteur de culture.

MME MARIE-CHANTAL SCHOLL:

Oui.

2210 **MME HÉLÈNE LAPERRIÈRE:**

Que pourraient-ils offrir à vous comme résidente, comme usager, comme passante à même les places publiques, à même les espaces qu'on ouvre dorénavant ? Parce que si j'ai bien entendu la présentation de Renée, on a deux niveaux d'accès public dorénavant. 2215 Donc, peut-être... moi, ça m'intéresserait en tout cas d'entendre un peu plus du côté du promoteur l'argumentaire suivant : Qu'est-ce que Radio-Canada va faire en termes d'actions directes d'animation à même sa fonction - et ça tombe bien, 24 heures par jour - au niveau culturel au sens très large ?

2220 **M. DANY HARRISON:**

Oui. Au niveau de Radio-Canada, ce qu'on a prévu faire, on veut câbler chacune des places publiques de façon à nous permettre de pouvoir... je vais donner un exemple précis. On reçoit Kent Nagano au lancement de la saison de l'orchestre symphonique ; on 2225 l'a reçu cette année encore. On fait la captation en studio. Il y aurait possibilité de faire une projection à l'extérieur et avoir le concert à l'extérieur.

C'est en connexion directe avec ce qu'on fait. Alors, on a câblé... quand je dis « on a câblé », on permet aux places publiques de pouvoir faire ce genre d'intervention, genre de 2230 production. On travaille avec nos gens à l'interne à la production autant télé, radio que web également parce qu'on peut faire également des projections. Ce que madame Daoust vous présentait aussi, il y avait des espèces de panneaux rouges que l'on voit qui ont des traitements où on peut faire des projections de contenu que l'on produit.

2235 Alors, tous les concepts ne sont pas arrêtés, les équipes réfléchissent à ça. On s'assure qu'il y aura les infrastructures techniques pour pouvoir y arriver. Et aussi à travers la modernisation, il y a un volet qu'on va augmenter nos capacités de production également.

2240 **MME MARIE-CHANTAL SCHOLL:**

Mais au-delà des écrans comme tels, est-ce qu'il y aurait un espace pour des spectacles *live* comme dit, en direct ? Est-ce que quelque chose comme ça peut être possible ?

2245 **M. DANY HARRISON:**

Ce qu'on a décidé de faire par contre, c'est qu'on n'est pas un producteur de spectacles et on n'ira pas non plus en compétition avec nos partenaires qui détiennent des salles de spectacle ou le Quartier des spectacles. Ça demeure le site de Radio-Canada et

2250 ce sont nos partenaires. Par contre, oui, il y aura ce genre d'animation, mais qui va être reliée vraiment à nos activités.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2255 La commission a découvert en visitant Radio-Canada que Radio-Canada s'était donnée une mission éducative. Elle reçoit des autobus plein d'écoliers à l'année longue qui visitent le musée qui est initié aux hautes technologies, à la production. Est-ce que vous avez l'intention à l'occasion de la modernisation d'accentuer ce volet de l'activité de Radio-Canada ?

2260

M. DANY HARRISON:

Oui. Ça, c'est quelque chose qui est vraiment gagnant chez nous. C'est très populaire. Une autre activité qui est extrêmement populaire avec la communauté, on a des camps de jour avec les enfants et ça, il n'y a plus de places quelques jours après que c'est ouvert. Alors, oui, ça c'est des choses qu'on veut accentuer, améliorer. Augmenter nos capacités de production va nous permettre de ramener certaines productions qu'on doit faire à l'extérieur et justement offrir plus à la population pour pouvoir voir nos installations, voir les artistes, voir nos artisans et nos productions.

2270

M. CLAUDE FABIEN, président:

Très bien.

2275

MME MARIE-CHANTAL SCHOLL:

Ça va, merci beaucoup.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2280

Merci beaucoup. Monsieur Jean-Pierre Bonhomme. Bonsoir, Monsieur Bonhomme.

M. JEAN-PIERRE BONHOMME:

2285 Bonsoir, Monsieur le président. Je viens m'exprimer parce que je trouve que le lien entre le quartier neuf qui se trouve dans le coin à gauche en bas, qu'on appelle souvent Faubourg Québec, n'est pas pris en compte. C'est un quartier neuf qui subit la servitude de bruit de l'autoroute jusqu'à la rue Notre-Dame d'une façon aigue. Alors, ce quartier-là présume que l'autoroute sera recouverte. Je le présume aussi puisque sans cette
2290 intervention, il sera difficile pour les gens qui habitent là d'être heureux de même pour ceux

qui habiteront les deux édifices qui jouxtent l'autoroute auront de la difficulté à ouvrir leurs fenêtres.

2295 Monsieur Knight tout à l'heure a parlé de l'aspect forteresse du lieu côté sud. Évidemment ç'a été conçu pour se protéger contre l'autoroute au début. Si nous voulons rétablir les choses, je veux savoir, moi, comment on interviendrait pour que ce croissant forteresse du sud ait moins d'impact et comment on pourrait relier les autres rues, notamment la rue Wolfe à la rue Wolfe qui se trouve de l'autre côté de l'autoroute ?

2300 Nous parlons d'intégration. Ben, c'est un sujet d'intégration capitale puisque c'est le lien entre René-Lévesque et le fleuve qui est en cause ici.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2305 Autrement dit, votre préoccupation, c'est l'interface côté sud ?

M. JEAN-PIERRE BONHOMME:

2310 Comment est-ce que côté sud, les architectes ont prévu d'enlever la forteresse ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

Alors, côté du promoteur, réaction ?

2315 **M. DANY HARRISON:**

Madame Daoust.

MME RENÉE DAOUST:

2320 Deux interventions du côté sud parce qu'effectivement notre souhait important, c'est effectivement que l'autoroute soit recouverte et que ça devienne un espace urbain qui permettrait de retisser, tel que le mentionnait monsieur Knight, donc, nécessairement tout le secteur de Faubourg Québec et puis en fait tout le secteur vis-à-vis le fleuve. Il y a des interconnexions importantes vis-à-vis la rue Papineau, Amherst, Wolfe. En fait, c'est toute une série de connexions nord-sud qu'il serait intéressant de poursuivre.

2330 Ceci dit, pour... et puis, en fait dans le projet qui a été proposé, nécessairement ce que vous voyez, ce sont des bâtiments du côté de la rue Viger, qui font face à la rue Viger pour les nouveaux bâtiments et qui assument donc une présence directement sur rue.

2335 Pour le bâtiment de Radio-Canada, deux interventions sont proposées. D'abord, en fait, au niveau des créneaux à l'arrière, c'est proposé de venir développer de la fenestration ici qui permettrait, si vous voulez, d'avoir une présence donc directement sur l'avenue Viger. Évidemment on doit composer avec le bâtiment qui est patrimoine contemporain. Ceci dit, on rajoute, puisqu'on vide la tour au niveau des espaces de Radio-Canada, on rajoute deux étages sur les basiliaires de Radio-Canada, donc deux étages qui eux seraient beaucoup plus perméables et vitrés et qui permettraient donc de créer une interface beaucoup plus animée directement sur le côté sud.

2340 Évidemment ce qui devra être réajusté aussi, c'est la question de la topographie et l'interface directe qui donne sur le trottoir de la rue Viger quand l'ensemble des interventions seront réalisées. Alors, oui, pour nous, c'est important d'avoir une interface animée du côté sud avec les basiliaires. Même ce que vous voyez ici, il y a même des interconnexions, en fait, on le voit bien sur la maquette, qui vont permettre depuis le trottoir de la rue Viger de venir se raccorder avec le cœur du projet, alors de part et d'autre.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2350 Alors, ce que vous voulez dire, c'est que c'est ouvert pour les piétons jusqu'à Viger sur la même largeur que la rue qui s'amorce du côté nord ?

MME RENÉE DAOUST:

2355 Ici, en fait, on a tout un trottoir piéton qui permet d'accéder au cœur du projet de part et d'autre, de Beaudry et évidemment ici aussi, on a un accès piéton qui raccorde avec la place. La même chose de ce côté-ci. En fait, on a tout un accès piéton et même en longeant le bâtiment qui peut nous amener au niveau, si vous voulez, de la toiture de Radio-Canada.

2360 Et donc, on retrouve ici les basiliaires. Alors, on vient reconnecter à plusieurs endroits la rue Viger et on assure une présence du bâtiment directement sur la rue Viger avec les nouveaux étages rajoutés.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2365 On peut peut-être demander à la Ville étant donné que... votre question, au fond, était un peu plus large et c'était le problème de la liaison entre le Faubourg Québec et puis le projet Radio-Canada. Quelles sont les vues de la Ville là-dessus ?

2370 **M. PIERRE SAINTE-MARIE:**

Je vais rappeler ce que je disais tantôt par rapport à la planification qui serait nécessaire pour les abords du secteur qui n'est pas réalisée.

2375 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Hum, hum. Deuxième question ?

2380 **M. JEAN-PIERRE BONHOMME:**

Oui, une courte question. On a laissé entendre tout à l'heure que la rue de la Gauchetière deviendrait privée pour une certaine part ; moi je ne connais pas de rues à Montréal qui soient privées, et je les préfère publiques personnellement. Et je me demande s'il y a une raison pour laquelle on privatiserait les rues de Montréal ?

2385

M. CLAUDE FABIEN, président:

Oui. Il y a peut-être une question de terminologie ou de concept. Est-ce que privée veut dire qu'elle n'est pas accessible à la circulation des véhicules ou est-ce que ça veut dire qu'elle relève pour son entretien du partenaire privé ?

2390

MME RENÉE DAOUST:

Oui, c'est exact. En fait, la rue... en fait, l'axe de la Gauchetière est accessible à la circulation véhiculaire et à la circulation piétonne. Quand on mentionne...

2395

M. CLAUDE FABIEN, président:

Librement ?

2400

MME RENÉE DAOUST:

Librement, c'est ça.

2405 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

C'est ouvert à tous.

MME RENÉE DAOUST:

2410 Oui. Quand on mentionne que c'est une rue privée, en fait, c'est simplement pour
des raisons techniques, c'est-à-dire que puisque ces rues-ci deviennent publiques, elles
seront entretenues notamment par la ville. Cette portion de la rue de la Gauchetière sera
entretenu par le promoteur, par Radio-Canada, parce qu'on est adjacent à des studios
d'enregistrement et il y a, en fait, il y a certaines précautions à prendre compte tenu des
2415 vibrations, etc.

Donc, c'est simplement que Radio-Canada voulait contrôler, si vous voulez, cet
aspect du déneigement mais, non, elle sera accessible aux véhicules et puis aux piétons.

2420 **M. JEAN-PIERRE BONHOMME:**

Merci, Monsieur.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2425

Merci. Par curiosité, vous envisagez des dalles chauffées ou sujet à déneigement ?

MME RENÉE DAOUST:

2430 C'est une stratégie qui est effectivement possible, qui va être analysée parce que ça
facilite effectivement la fonte de la neige quand on...

M. CLAUDE FABIEN, président:

2435

Très bien. Alors, écoutez, il me reste 3 intervenants. Il est 10 heures moins 20, le
registre va fermer dans 45 minutes s'il y en a qui ont des regrets. Alors, je passe à
l'intervenant suivant. J'invite monsieur Jean Martel. Oui ? Très bien. Alors, monsieur Côté.
Oui, je vous écoute.

2440 **M. PHILIPPE CÔTÉ:**

Bonsoir. Voilà. Vu qu'on travaille à ce moment-là si on peut dire peut-être plus à
une intégration, oui, je comprends, de niveau métropolitain, mais aussi de niveau
réglementaire, à défaut de posséder un chapitre d'arrondissement Ville-Marie au plan
2445 d'urbanisme, ma question passera à travers plutôt la planification économique de Montréal
qui est Montréal 2025 où le projet de Radio-Canada est un des grands projets annoncés.

2450 Comme ç'a été signifié plus tôt, s'annonce un nouveau centre-ville à Montréal. Il y aurait des dizaines de milliers de nouveaux résidents, de nouveaux emplois et on peut estimer peut-être que les investissements totaux sont de 15 milliards de dollars avec les potentiels immobiliers. J'entends par là aussi bien au niveau du CUSM dans l'échangeur Turcot que le redéveloppement de Porte Sainte-Marie et le Port de Montréal.

2455 En ce sens-là, il est annoncé que ce nouveau centre-ville sera redéveloppé par l'autoroute Ville-Marie qui n'est pas pour la partie Turcot annoncée dans le plan de transport, mais qui est annoncée ici au niveau d'une reconception de ce qui fut présenté en consultation publique en hiver 2008.

2460 Alors, ma question, si je fais un peu un bilan total, c'est qu'on annonce pour 3, 4 milliards d'investissement autoroutier pour structurer le nouveau cœur du centre-ville de Montréal. Alors, j'aimerais savoir s'il n'y a que l'autoroute Ville-Marie qui est la partie sud de redéveloppement de ce segment-là du plan économique de Montréal, Montréal 2025, ou s'il y a d'autres propositions plus fortes de transport collectif ?

2465 Donc, j'aimerais savoir s'il est étudié, par exemple, une troisième ligne de métro pour structurer ces équipements, ces institutions, ce nouveau Montréal ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

2470 Très bien. Alors, Monsieur Sainte-Marie ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

2475 Est-ce qu'il y a une nouvelle ligne de métro qui est envisagée ? Non. Le Plan d'urbanisme identifie les éléments prioritaires de la ville. La première priorité évidemment, c'est d'assurer la modernisation du métro ; on a évoqué cette question-là hier. Les wagons sont vétustes, le système de communication est vétuste, etc.

2480 Il y a également certains prolongements de métro qui sont envisagés, mais pas du tout au centre-ville. Par contre ce qui pourrait desservir le site, c'est éventuellement des lignes de tramway, particulièrement des lignes de tramway qui viendraient de l'est de Montréal et qui emprunteraient le boulevard René-Lévesque pour rejoindre le centre-ville.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2485 Très bien. Deuxième question ?

M. PHILIPPE CÔTÉ:

2490 Oui. Ce serait donc l'horizon temporel de réalisation. Donc, j'aimerais savoir vu que c'est les deux interfaces du site, l'intégration/ transport, donc est-ce que la ligne de tramway René-Lévesque/Notre-Dame, elle est planifiée sur quel horizon ? Et simultanément, la nouvelle entrée/sortie, parce que la partie sud, c'est prévu pour une entrée/sortie, c'est pas prévu, du moins, vu qu'on est dans la planification autoroutière...

2495 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Entrée/sortie de... l'autoroute Ville-Marie ?

M. PHILIPPE CÔTÉ:

2500

De l'autoroute Ville-Marie, oui, c'est ça, parce que c'est ça qui est la situation actuelle. Et vu que si on a une autoroute au centre-ville, c'est pour avoir des entrées/sorties, sinon à quoi sert d'avoir une autoroute dans un centre-ville ?

2505 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Hum, hum. Réaction ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

2510

Alors, la planification du tramway va de la façon suivante. C'est-à-dire que la première phase sera le tramway qui dessert l'intérieur du centre-ville, c'est-à-dire qui relie le boulevard René-Lévesque à la rue de la Commune. Donc, ça n'affectera pas le site directement puisque le tramway remonterait l'axe Berri à peu près.

2515

Donc, la possibilité d'un tramway dans l'axe du boulevard de Maisonneuve se situe dans un deuxième temps qui n'est pas spécifié de façon temporelle, mais on parle certainement de plusieurs années.

2520 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Côté.

M. PHILIPPE CÔTÉ:

2525

Et la section reconfiguration de Ville-Marie aussi vu qu'il est annoncé une étude ?

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

2530 Ça rejoint la question d'étude effectivement. C'est-à-dire que l'étude devra revoir cette question des entrées/sorties dans une optique possible de recouvrement ou, comme je le mentionnais, si le recouvrement n'est pas possible techniquement ou financièrement, dans une optique de dalles/ parc qui viendraient couvrir des parties de l'autoroute.

2535 **M. PHILIPPE CÔTÉ:**

Sur un horizon temporel...

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

2540 Ça demeure à déterminer.

M. PHILIPPE CÔTÉ:

2545 Merci beaucoup.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2550 Merci, Monsieur Côté. Monsieur Thierry Kouam. Bonsoir, Monsieur Kouam.

M. THIERRY KOUAM:

2555 Bonsoir, Monsieur le président. Je me permets en fait de tenter juste une petite expertise. Je suis là depuis peu et je suis diplômé d'économie en aménagement et maîtrise d'ouvrage. Donc, concernant en fait le projet en lui-même, c'est un bon projet et moi ce qui m'intrigue, au premier regard, on a l'impression qu'en fait c'est juste une place et donc on va élargir les emprises de quelques rues et on ne va pas élargir en fait l'emprise... la rue centrale.

2560 Et donc, nous avons l'impression, en fait, moi en tout cas, j'ai l'impression en tant qu'urbaniste de voir un projet qui n'est pas vraiment à sa place dans la mesure où on va densifier un espace tout en étant... on va densifier l'espace et en fait, les constructions autour ne sont pas dans le même style architectural.

2565 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

J'entends un commentaire fort intéressant, mais la question, la soirée est réservée aux questions. Est-ce que vous avez des questions sur le plan de l'information à demander soit au promoteur ou soit à la ville ?

M. THIERRY KOUAM:

2570

Bien entendu, Monsieur le président. La question, ça s'adresse plutôt au promoteur. Ne serait-il pas peut-être plus convenable, enfin, c'est juste une question, de pouvoir élargir effectivement la rue centrale parce que du point de vue perspective, on verrait le bâtiment central, la bâtisse centrale, l'immeuble de grande hauteur qui serait mieux vu et cela permettrait de renforcer les immeubles que vous prévoyez construire sur le plan comme on voit derrière ?

2575

M. CLAUDE FABIEN, président:

2580

Ce que vous appelez la rue centrale, c'est la rue nord-sud ?

M. THIERRY KOUAM:

2585

C'est bien ça, Monsieur le président. De manière à accentuer la place si c'est vraiment l'objectif.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2590

Très bien.

MME RENÉE DAOUST:

2595

Excusez-moi, je ne suis pas certaine de bien comprendre. Est-ce que c'est cette rue-ci dont il s'agit ?

M. THIERRY KOUAM:

2600

Oui. Oui, Madame.

MME RENÉE DAOUST:

Vous voulez dire dans ce secteur-là ici ?

M. THIERRY KOUAM:

2605

Oui, et en bas aussi.

MME RENÉE DAOUST:

2610 C'est parce qu'en bas, en réalité, ici, c'est un espace public. Il n'y a pas de rue parce
que le bâtiment de Radio-Canada, en fait, il s'inscrit jusqu'ici parce que le bâtiment, il a des
basilaires, il a des sous-sols et en fait il vient se définir jusqu'ici. On recrée une nouvelle
entrée, mais la limite du bâtiment, elle est là. On ne peut pas poursuivre de rue parce que le
bâtiment de la Maison de Radio-Canada, sa limite se définit jusqu'ici et tout ce qu'on rajoute
2615 en fait, c'est la nouvelle entrée niveau B. Mais donc, on est limité, on ne pouvait pas
poursuivre la rue Panet sur le site.

M. THIERRY KOUAM:

2620 D'accord.

MME RENÉE DAOUST:

C'est techniquement impossible compte tenu de la présence du bâtiment.

2625 **M. THIERRY KOUAM:**

D'accord.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2630 Deuxième question ?

M. THIERRY KOUAM:

2635 Deuxième question. Pourquoi dès le départ, en fait dès la conception de ce projet-là
du bâtiment de Radio-Canada, enfin, il aurait peut-être été préférable de la construire, vous
savez, sur René-Lévesque, il y a une espèce de grand bâtiment, on va dire des grandes
tours à forte hauteur, n'aurait-il pas été préférable effectivement de le construire là pour
permettre naturellement une visibilité urbaine beaucoup plus claire, plus affirmée que de
2640 venir effectivement construire là et, quelques années plus tard, le restaurer en mettant, en
densifiant ? On a l'impression d'avoir un deuxième centre décisionnel indépendamment du
centre-ville.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2645 Et la question, c'est quoi ? Vous trouvez... Je vous laisse reformuler parce que
votre question ne me semble pas parfaitement claire.

M. THIERRY KOUAM:

2650 En fait, ma question, c'est que l'emplacement en fait du projet n'est pas vraiment adapté au site en lui-même. Enfin, c'est mon point de vue.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2655 Oui, je comprends. Vous pourrez certainement le réaffirmer dans la deuxième phase de nos travaux au moment où les citoyens vont venir exprimer leur opinion. Alors, je vous invite à nous revenir à ce moment-là.

M. THIERRY KOUAM:

2660 Bien entendu. Je vous remercie.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2665 Très bien. Merci beaucoup. Monsieur Lucien Landry. Vous y prenez goût.

M. LUCIEN LANDRY:

2670 Mais comme je vous ai fait part que j'étais une personne qui a résidé dans...

M. CLAUDE FABIEN, président:

Bienvvenu, vous êtes bienvenu. Écoutez, on est ici pour vous.

2675 **M. LUCIEN LANDRY:**

Je vais soulever ce que j'appelle une brève opinion.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2680 Des questions.

M. LUCIEN LANDRY:

2685 Des questions surtout.

M. CLAUDE FABIEN, président:

Non, des questions.

M. LUCIEN LANDRY:

2690

Dans le cadre d'une démarche d'équité et de justice à rendre à Radio-Canada et ses promoteurs, dans ce cadre-là, nous nous sommes placés, et je parle au nom des personnes que je représente qui ont vécu sur les lieux, demandons-nous pas ce que la société peut faire pour nous, mais plutôt comment ensemble on puisse participer.

2695

Dans ce cadre-là, je m'adresse aux gens du projet, dans la conceptualisation du projet vis-à-vis de ce qu'on appelle le niveau commémoratif, est-ce qu'on pourrait communiquer avec eux afin de s'associer avec eux autres pour en somme apporter un équilibre de participation, d'idées, d'opinions à cet égard-là ? Ou soit par le biais des consultations pour qu'on puisse rendre hommage aux pionniers de ces projets-là, au début, avant, au début, puis dans le futur ?

2700

Et ce qui est visé principalement aussi, c'est d'apporter une équité de justice à l'endroit de Radio-Canada qui a fait beaucoup dans ce quartier et qu'on voudrait aussi souligner.

2705

M. CLAUDE FABIEN, président:

O.K.

2710

M. LUCIEN LANDRY:

Est-ce qu'il y a des possibilités qu'on puisse participer dans ce cadre-là pour élaborer le secteur commémoratif ?

2715

M. CLAUDE FABIEN, président:

Hum, hum. Réaction ?

2720

M. DANY HARRISON:

Oui, Monsieur le président, tout à fait. En fait, je pense qu'on l'a déjà manifesté. Nous, on veut continuer la discussion avec les différents groupes dans la communauté et avec le groupe que représente monsieur Landry, ça va nous faire plaisir de continuer les discussions.

2725

M. CLAUDE FABIEN, président:

2730

Et ce qui faciliterait les choses, Monsieur Landry, c'est si vous pouvez donner vos coordonnées complètes à la table d'accueil, ça faciliterait la communication pour la suite des choses.

M. LUCIEN LANDRY:

2735

O.K. Merci, Monsieur le président.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2740

Très bien. Merci beaucoup. Je pense que notre dernier intervenant est monsieur Pierre Mathieu. Rebonsoir.

M. PIERRE MATHIEU:

Rebonsoir. C'est ma deuxième question de tout à l'heure.

2745

M. CLAUDE FABIEN, président:

Oui.

M. PIERRE MATHIEU:

2750

En fait, ça concerne la densité des bâtiments proposés que je vais adresser au promoteur, Monsieur le président. En fait, la question est peut-être en deux volets. L'ensemble de densité qui a été retenu pour viabiliser le projet au niveau des coûts, vous avez basé ça sur une possibilité de 11 étages qu'on semble voir là en maquette d'une uniformité sur l'ensemble. Mais est-ce que ç'a été envisagé pour pouvoir donner sur la rue René-Lévesque d'avoir une première tranche qui soit à un niveau plus proche, peut-être pas exactement la même hauteur que les bâtisses d'en face, mais quelque chose de plus proche...

2755

2760

M. CLAUDE FABIEN, président:

Vous voulez dire un découpage ?

M. PIERRE MATHIEU:

2765

C'est-à-dire que par exemple, que la première lignée soit à environ à 4 ou 5 étages et qu'ensuite les bâtiments arrière puissent se relever beaucoup plus haut parce qu'on sait

très bien qu'un bâtiment qui a 5 étages peut en cacher un de pratiquement 10 en arrière avec une certaine profondeur de champ.

2770 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Bonne question. Alors, réaction ?

2775 **M. PIERRE MATHIEU:**

Et qui permettrait quand même en plus à ces bâtiments-là d'avoir une plus belle vue sur la ville, etc., une meilleure intégration.

2780 **M. DANY HARRISON:**

Monsieur le président, si vous le permettez, monsieur Bélanger va adresser une première partie, plus la notion de viabilité si on veut, et pour les questions d'architecture, madame Daoust pourra enchaîner.

2785 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien.

2790 **M. VIANNEY BÉLANGER:**

Monsieur le président, la question de la densité, peut-être que je vais préciser ou je vais ajuster ce que vous disiez, préciser dans le sens que cette viabilité, vous dites que pour la rénovation, on a obtenu cette densité pour rendre viable. C'est pas tout à fait exact de le dire comme ça. Si vous me permettez, je vais le corriger.

2795

C'est qu'on a pris le parti pour faire un milieu attrayant de dégager et de créer des espaces publics. Cette décision fondamentale fait en sorte que ça a eu une influence sur les hauteurs. Ça, c'est au départ. Bien entendu, si on avait fait le parti de ne pas faire de place publique, on aurait pu peut-être envisager une autre configuration des bâtiments. Première des choses.

2800

2805 Et la deuxième pour ce qui est des coûts et de la viabilité, ce que j'ai mentionné hier, et je reprécise, il y a des coûts inhérents à dégager les terrains pour permettre le développement. C'est des coûts que j'appelle d'infrastructures pour rendre disponible le terrain. Donc, ces coûts-là ont une incidence ; c'est pas un coût de rénovation ou de modernisation de Radio-Canada, c'est de déplacer des infrastructures parce qu'il y a des rampes d'accès, dégager des stationnements et de prévoir des stationnements souterrains,

c'est des coûts inhérents pour permettre le développement. C'est ça qui a une incidence et qui agit sur la viabilité effectivement du projet.

2810

En deuxième partie, je demanderais à madame Daoust de parler pourquoi une hauteur égale, je pense que madame Daoust est mieux placée que moi pour répondre à cette question.

2815

MME RENÉE DAOUST:

Je vais juste attirer votre attention sur un élément quand on regarde le boulevard René-Lévesque. Donc, la hauteur, on l'a défini, on en a parlé, en fonction notamment du gabarit du boulevard René-Lévesque. Mais je voudrais attirer votre attention sur la composition de la portion nord du boulevard René-Lévesque.

2820

Alors, de ce côté-ci, on a un côté, puis une portion de terrain ou en fait de bâtiment qui est passablement en retrait ; ici, on a un espace-parc ; ici, en fait, on a des côtés d'îlots parce qu'il faut se souvenir que quand le boulevard René-Lévesque a été découpé, ils ont charcuté les têtes d'îlots à l'époque. On s'est retrouvé, donc, avec des conditions... plutôt que d'avoir les façades, ils ont coupé les bâtiments de façade et on s'est donc retrouvé avec des côtés de bâtiments. Après coup, on retrouve une église et je retrouve une seconde église ici et tout à coup un autre îlot à ce niveau-ci qui est en association avec la rue Papineau où les bâtiments sont déjà de plus fort gabarit.

2825

2830

Alors finalement les bâtiments de plus ou moins 4 à 6 étages dont on parle sont limités à cet îlot-ci et cet-îlot-ci en face de Radio-Canada. Déjà cet îlot-ci en face de celui-ci, on retrouve notamment une partie de l'ouverture de la place de l'image. Alors, en quelque sorte, cette relation du 4 étages de façade à façade, elle est finalement limitée à deux îlots.

2835

Ceci dit, c'est important dans l'articulation d'une façade pour l'ensemble des bâtiments d'introduire un traitement architectural qui soit articulé dynamique. Vous faites référence... nous on fait référence d'abord à l'échelle du piéton, en fait, notamment au niveau du rez-de-chaussée, au niveau des premiers étages qui sont les étages si vous voulez plus les étages publics. Pour nous, ces étages-là devront être très articulés, très animés, très perméables et ouverts sur la rue.

2840

Les étages supérieurs, il y aurait moyen d'introduire aussi dans le traitement des façades des éléments de recul qui permettraient de dynamiser encore plus la façade. Et ce qui a été proposé donc au niveau des étages supérieurs pour les bâtiments, c'est qu'à environ une hauteur de 8 étages, que le bâtiment ait un traitement volumétrique de retrait pour assurer aussi une dynamique un peu plus intéressante au niveau de la façade.

2845

2850 Donc, c'est toute une série d'éléments qui ont été déjà bâtis en fait dans le projet de règlement. Donc, cette notion de retrait, d'articulation de la façade, il ne faut pas oublier comme je vous le mentionnais qu'il y aura aussi des balcons, etc. Alors, c'est sûr que le traitement architectural devra être contrôlé, révisé d'un point de vue architectural et très dynamique.

2855 Mais je voulais juste faire ressortir que, en fait, on a un boulevard René-Lévesque qui présente des conditions quand même assez particulières quand on regarde la configuration plus au nord. Ça n'empêche pas que les façades devront être travaillées et bien articulées. Ça, ce sera très important. Dans le cadre du projet.

2860 **M. PIERRE MATHIEU:**

Mais dans le cadre de la même question alors, entre les rues Wolfe et Montcalm, vous avez mentionné un îlot que vous pensiez exclu de cette hauteur-là, mais présentement, bon, il y a un garage qui est là avec quand même un terrain qui a 17000 pieds carrés, quand même assez important, qui fait tout le bout entre Wolfe et Montcalm sur René-Lévesque, côté nord, qui lui aussi à l'instant même est limité à 3 étages.

2865
2870 Donc, est-ce que la réglementation qui va être faite va se limiter au quadrilatère ou si ça va déborder déjà sur la construction avoisinante ? C'est un complément à cette question-là pour la Ville.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2875 Oui, oui, très bien.

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

2880 Le règlement qui est sur la table ne porte que sur le site de Radio-Canada. Donc, il n'est pas du tout question pour l'instant de changer quelque paramètre que ce soit pour le côté nord de René-Lévesque.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2885 O.K. Une dernière question ?

M. PIERRE MATHIEU:

Oui. Au niveau de l'intégration urbaine, mais qui concerne aussi les déplacements routiers parce que ça fait partie de l'intégration urbaine, la question qui va peut-être être

2890 approfondie plus, mais j'aimerais un premier survol de la part peut-être de la Ville, c'est au
niveau du transport écologique parce que là, on parle de 3500 nouvelles places de
stationnement.

2895 Est-ce que ces stationnements-là ne pourraient pas être par exemple privilégiés
pour... on parle de nouvelles formes de transport, un des joyaux de la province de Québec,
c'est d'avoir Hydro-Québec qui avait une filiale qui s'appelait Avestor qui a développé les
batteries au polymère de lithium. La technologie, c'est nous au Québec qui l'avons
développée ; elle a été maintenant vendue en Europe. Est-ce qu'on peut rapatrier ça, puis
2900 mettre par exemple des véhicules qui sont maintenant fonctionnels ? Il y a des véhicules qui
vont être mis en marché à compter de cette année, qui font 250 à 300 kilomètres sur une
seule charge de batterie qui se recharge en 4 heures.

Est-ce que ce type de véhicule pourrait être priorisé par Radio-Canada pour leurs
usages personnes et pour les véhicules qui vont être insérés dans ces constructions-là ?
2905 Que ça pourrait être un partenariat aussi développé et intégré dans le cas d'une vision d'une
ville qui veut se rapprocher du développement durable ?

M. CLAUDE FABIEN, président:

2910 Question.

M. PIERRE SAINTE-MARIE:

2915 Monsieur le président, c'est certainement quelque chose qui pourrait être intégré
dans l'accord de développement, c'est-à-dire qu'en termes de zonage, c'est sûr qu'on exige
des places de stationnement, mais la Ville ne peut pas imposer que ces places-là soient
utilisées par un type de véhicule ou par un autre. Par contre, dans l'accord de
développement, c'est certainement quelque chose qui pourrait être fait, soit pour des
véhicules électriques, ç'a déjà été fait dans le passé pour des véhicules de Communauto.

2920 On peut imaginer... évidemment, il y a des exigences par rapport aux places de
stationnement pour les vélos, mais oui, il y a toutes sortes de possibilités dans le cadre de
l'accord de développement qui sont envisageables.

2925 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien.

M. PIERRE MATHIEU:

2930 Et la dernière qui était la question, là, c'est dans le cadre du développement durable urbain, déjà vous creusez par rapport au stationnement. Est-ce que vous allez faire une investigation importante sur les possibilités des ressources géothermiques vu que vous creusez pour pouvoir amener ça dans les différents bâtiments ?

MME RENÉE DAOUST:

2935 Alors, oui, ça va faire partie des analyses qui vont être faites pour la réalisation des projets. Ce sont des éléments importants, le développement durable, on le mentionnait ; la géothermie en fait partie. Alors, ce sera certainement analysé lors des phases de réalisation du projet.

2940

M. CLAUDE FABIEN, président:

2945 Et je rappelle un autre facteur que madame Daoust avait mentionné, c'est que les opérations de Radio-Canada dégagent énormément de chaleur et je pense qu'il y a un projet de récupération de cette chaleur qui est envisagé.

M. PIERRE MATHIEU:

O.K.

2950

M. CLAUDE FABIEN, président:

Très bien.

2955

M. PIERRE MATHIEU:

Merci.

M. CLAUDE FABIEN, président:

2960

Merci beaucoup. Alors, ça termine la période de questions. Merci de votre participation. Je vous invite très chaleureusement à nous revenir demain soir, même heure, même poste, pour le thème sur l'intégration sociale. Merci aux deux équipes et puis à notre personne-ressource, monsieur Knight. Alors, bonne soirée à tous.

2965

2970

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2975

ET J'AI SIGNÉ:

LOUISE PHILIBERT, s.o.

2980